

FCP de droit français

AGORA ACTIONS EURO

RAPPORT ANNUEL
au 31 décembre 2024

Société de Gestion : OTEA CAPITAL
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

OTEA CAPITAL - 25 rue Quentin Bauchart - 75008 - Paris

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| 2. Changements intéressant l'OPC | 6 |
| 3. Rapport de gestion | 7 |
| 4. Informations réglementaires | 14 |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 21 |
| 6. Comptes de l'exercice | 26 |
| 7. Annexe(s) | 80 |
| Caractéristiques de l'OPC (suite) | 81 |
| Information SFDR | 90 |

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AGORA ACTIONS EURO - C (ISIN : FR0010744573)

Nom de l'initiateur : Otea Capital

Site internet : <https://www.otea-capital.fr>

Contact : Appelez-le +33 9 73 87 02 73 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Otea Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Otea Capital est agréée en France sous le n°GP08000054 et réglementée par l'AMF.

Date de production : 31/12/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement (FCP) de capitalisation. OPCVM géré par Otea capital, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

Durée : La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs : L'objectif de gestion du fonds est au travers d'une sélection discrétionnaire de titres, la recherche d'une croissance du capital supérieure à 6,2% par an en moyenne, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant aux marchés actions de l'Union Européenne. La composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique ni au niveau sectoriel un indicateur de référence. Cependant, l'indice « EURO STOXX TOTAL MARKET INDEX Net Return » pourra être retenu comme indicateur de comparaison de performance.

Le FCP appartient à la classification « Actions des pays de l'Union Européenne ». Il sera en permanence exposé à hauteur de 60% sur un ou plusieurs marchés des actions des pays de l'Union Européenne. Le fonds pourra être exposé aux marchés actions concernés jusqu'à 110% de l'actif. Le FCP est éligible au PEA, l'investissement minimum aux actions des pays de la communauté européenne sera de 75%. Le FCP est principalement orienté sur les titres actions par des investissements directs. Les titres et instruments du marché obligataire et monétaire et / ou OPC monétaires pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif, sans dépasser 10% en cumul pour ces derniers. Le risque de change ne dépassera pas 10% des actifs et sera concentré sur les devises européennes non-membre de l'euro et sur le dollar américain. Le gérant pourra couvrir totalement ou partiellement ce risque en fonction de ses anticipations. Le FCP pourra investir jusqu'à 25% de son actif net dans des actions de petites capitalisations (capitalisation inférieure à 200 M€) négociées sur un marché réglementé.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut également investir jusqu'à 25% en titres obligataires et monétaires européens ou, dans la limite de 10%, en titres d'autres OPCVM ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle. Le fonds pourra utiliser les dépôts dans la limite de 10% de son actif auprès d'un même établissement. Ceux-ci seront utilisés uniquement à des fins de gestion de trésorerie. Les emprunts d'espèces ne pourront représenter plus de 10% de l'actif et serviront, de façon ponctuelle, à assurer une liquidité aux souscripteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs. Le Fonds pourra également investir jusqu'à 10% de l'actif dans des OPC classés actions ou obligations compatibles français cordonnés avec la gestion du Fonds.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options, négociés sur des marchés réglementés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux ou change. Les instruments dérivés pourront, également, servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants. Le Fonds peut investir dans la limite de 10%

de ses actifs en titres comportant une exposition aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, bons de souscription d'actions (BSA), warrants) et en titres obligataires comportant une composante optionnelle (obligations subordonnées callable ou puttables) de durée résiduelle inférieure à 3 ans. Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité.

L'équipe applique pour le fonds une gestion active, discrétionnaire, sans contraintes de styles, de secteurs ou de taille de capitalisations et qui respecte les dispositions de l'Article 8 du Règlement SFDR. L'analyse fondamentale se base sur une méthodologie transparente et rigoureuse de « stock picking ». La philosophie de gestion inclut la prise en compte des éléments qualitatifs, financiers et extra financiers et s'appuie sur un échange régulier avec les équipes dirigeantes des entreprises. La Société de Gestion réalisera ses propres analyses fondamentales à partir de sources internes et externes des sociétés ciblées. Afin de concilier la recherche de performance et le développement des pratiques responsables, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion de ce fonds au sens de l'article 8 du règlement SFDR. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques qui pèsent tout particulièrement sur les entreprises sélectionnées dans le portefeuille conformément à la stratégie d'investissement. L'équipe de gestion intègre de façon systématique des critères ESG dans le processus d'investissement de cet OPCVM. L'analyse extra-financière est réalisée en interne à partir des données brutes ESG provenant de sources externes. Les objectifs extra-financiers consistent dans à couvrir au minimum 90% des titres en portefeuille par une analyse ESG et à mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles (tabac, charbon, armes controversées).

La valeur liquidative (VL) est établie chaque jour (J) et calculée en J+1 ouvré sur la base des cours de clôture de J. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez le dépositaire CACEIS BANK. Elles sont centralisées le jour d'établissement de la VL jusqu'à 14h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine VL.

Les investisseurs potentiels sont conscients des risques inhérents à la détention de ce type de produit et disposent d'un horizon de placement correspondant à sa durée de placement recommandée. L'OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les autres types de parts, les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF et les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'Otea Capital ou sur le site www.otea-capital.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le fonds pendant 5 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros)

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios

Si vous sortez
après 1 an

Si vous sortez
après 5 ans

(Période de détention
recommandée)

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|----------------------|---|------------------------------|-------------------------------|
| Minimum | Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 4 120 € | 3 400 € |
| | Rendement annuel moyen | -58.79% | -19.40% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 720 € | 9 140 € |
| | Rendement annuel moyen | -22.76% | -1.78% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 180 € | 13 140 € |
| | Rendement annuel moyen | +1.82% | +5.61% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 16 360 € | 18 570 € |
| | Rendement annuel moyen | +63.61 % | +13.18% |

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les pires et meilleures performances, ainsi que la performance moyenne du produit entre 1 et 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans basé sur l'indicateur de comparaison du fonds, l'EURO STOXX TOTAL MARKET INDEX Net Return. Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre août 2021 et décembre 2024. Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre septembre 2019 et septembre 2024. Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre juin 2016 et juin 2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché financier et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Que se passe-t-il si Otea Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre OPC serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre OPC sont en effet assurées par le dépositaire de votre OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|--|
| Coûts totaux | 384 € | 1 484 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 3.88% | 2.42% |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.04% avant déduction des coûts et de 5.61% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Maximum 2.00% du montant, que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un coût ponctuel, non acquis à l'OPC, prélevé à la demande de la personne qui vous vend le produit. | 200 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0 € |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.56% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 153 € |
| Coûts de transaction | 0.32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 13€ |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats | 20% TTC de la surperformance par an par rapport à son indicateur de référence. | EUR 0* |

* Il s'agit des frais prélevés au titre de l'exercice clos le 31/12/2024

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement et de son exposition aux marchés actions. Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées la veille, ouvrée, du jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 12h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Si le jour de centralisation des ordres est un jour férié légal en France et/ou de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation sera effectuée le jour de Bourse ouvré précédent. Les ordres sont exécutés sur la base de la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 09 73 87 02 73, par courrier adressé à son Service clients au 49, Avenue d'Iena – 75116 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@otea-capital.com.

Autres informations pertinentes

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles en langue française auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://otea-capital.fr/gestion-collective/>

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Aucun n'évènement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. RAPPORT DE GESTION

Les informations ci-dessous sont présentées sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

| Parts | Actifs | Valeur Liquidative | Performance* |
|--------|---------|--------------------|--------------|
| Part R | 10,4 m€ | 241,78 | -0,51% |
| Part C | 2,2 m€ | 103,09 | +0,69% |
| Part I | 40,1 m€ | 97,93 | 0,30% |
| PartR1 | 0,01 m€ | 94,41 | -5,59% |

*Les performances sont celles de l'exercice allant 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 sauf pour la part R1 qui a été lancée le 07/03/2024.

Souscriptions et rachats en montant :

| Souscriptions | Rachats | Net |
|---------------|---------|---------|
| 29,6 m€ | -7,4 m€ | 22,2 m€ |

L'actif net du fonds s'établit à € 52,75 millions à la clôture.

Pour rappel, AGORA Actions Euro est un FCP classé « Actions des pays de l'Union européenne » pouvant être investi jusqu'à 100% en actions, classe d'actifs la plus risquée. Ce fonds est éligible au PEA. Il est investi au minimum à 75% dans des actions et l'exposition aux marchés actions peut varier entre 60% et 110%.

Environnement économique

C'est un scénario idéal pour les actifs risqués qui s'est déroulé en 2024 combinant ainsi une activité économique résiliente tirée par la dynamique américaine et la poursuite de la désinflation permettant aux banques centrales d'amorcer la baisse des taux d'intérêt directeurs.

Ainsi 2024 a été une nouvelle année faste pour les bourses américaines dynamisées par la solidité de la croissance économique US, des bénéfices toujours en progression et l'anticipation favorable d'un renversement du cycle monétaire du FED (100pb de baisse des Fed Funds au deuxième semestre). En fin de période, l'élection de Donald Trump a enfiévré la hausse des marchés qui ont joué la déréglementation et les baisses d'impôt du programme républicain à venir en 2025. Sur l'année, le Dow Jones gagne ainsi +12,88% et le S&P500 +23,31%. Le Nasdaq caracole en tête avec une hausse de +29% dopé par les 7 « magnifiques » : Tesla +62,52%, Nvidia +171,25%, Meta +65,4%, Microsoft +12,93%, Apple +30,7%, Amazon +44,39%, Alphabet +35,5%. Si la progression des bénéfices a globalement constitué un important soutien au marché, c'est principalement le multiplicateur d'investissement dans la technologie et le développement de l'intelligence artificielle générative qui a guidé le sentiment des investisseurs en 2024. Les leaders de ce secteur (semi-conducteurs) et ceux qui en bénéficient directement (data centers, fournisseurs d'électricité) ont été recherchés.

En Europe, l'année a été également favorable pour les bourses mais il y a eu, cependant, une forte disparité entre les performances des différents marchés européens. En 2024, le DAX30 allemand a progressé de +18,85%, malgré des défis structurels persistants dans son économie et une crise politique majeure en fin d'année. Le bon comportement des valeurs financières a largement compensé le recul des constructeurs automobile. Les marchés d'Europe du Sud ont bénéficié également du dynamisme du secteur banque-assurance, avec des hausses significatives pour le MIB italien +12,63% et l'Ibex35 espagnol +14,78%. L'Italie est le premier bénéficiaire du plan de relance européen NextGenerationEU, tandis que l'économie espagnole a montré une bonne résilience, enregistrant une croissance du PIB supérieure à 3%, grâce au retour du tourisme et à une consommation des ménages robuste. En revanche, le CAC40 a reculé de 2,15%, affecté par l'incertitude politique nationale française et, indirectement, par les inquiétudes liées à l'économie chinoise qui ont impacté notamment le secteur du luxe. Les banques françaises, pénalisées par les taux fixes, affichent des performances moins brillantes par rapport à leurs pairs européens.

Au point de vue des taux d'intérêt souverains, en 2024, l'écart entre taux courts et taux longs des courbes américaines et européennes des rendements s'est accru. Le début du cycle de baisse des taux d'intérêt directs aux Etats-Unis et en Zone Euro a entraîné les taux courts à la baisse. De plus, aux Etats-Unis, la poussée du point mort d'inflation à 10 ans et la hausse de la prime de terme en lien avec le retour de Trump à la Maison Blanche, a entraîné le taux 10 ans à la hausse, contaminant dans son sillage les taux longs européens. Au total, le spread 10 ans/2 ans américain termine l'année à + 33 pbs contre - 37 pbs au 29/12/2023 (respectivement, spread allemand à + 29 pbs contre - 38 pbs il y a un an).

Stratégie d'investissement

Janvier

Après une fin d'année remarquable, les marchés d'actions continuent leur progression au mois de janvier portés par la baisse du taux de progression de l'inflation. Le fonds AGORA Actions Euro enregistre une performance mensuelle de +1,32%.

Certaines entreprises ont particulièrement contribué à la performance notamment grâce à des résultats très solides. A l'image de la société technologique néerlandaise ASML (+17.10% sur le mois), leader mondial des machines de lithographie pour l'industrie des semi-conducteurs, qui a contractualisé des prises de commandes de plus de 9 milliards d'euros, bien supérieures aux attentes. Le motoriste allemand MTU Aero Engines (+9.5%) et Bureau Veritas (+8.0%), leader mondial de la certification ont profité de relèvements d'opinion chez certains brokers soulignant la bonne dynamique de leurs ventes et de leurs marges. Le groupe de luxe LVMH (+5.5%) a publié une croissance trimestrielle de +10% tout en confirmant le rebond de la demande aux Etats-Unis. La maison de Cognac Rémy Cointreau (-18%) a pâti de l'étude par les autorités chinoises de restrictions d'importations de Cognac. Nous avons renforcé la position sur la réaction de marché que nous jugeons excessive. Le fabricant de semi-conducteurs STM (-9.5%) a dévoilé des prévisions de ventes en baisse de -15% pour le premier trimestre 2024, bien en deçà du consensus.

Février

Les marchés d'actions ont continué leur progression atteignant de nouveaux records malgré le discours plus prudent des banquiers centraux sur le resserrement monétaire et le rythme de baisses de taux. Le fonds AGORA Actions Euro enregistre en février une performance mensuelle de +3.49%.

Visiativ (+32%), premier intégrateur européen des logiciels de Dassault Systèmes, fait l'objet d'une OPA de la part de l'opérateur marseillais SNEF à 37€ avec une prime significative qui reflète la sous-valorisation de cet acteur français. Criteo (+25%) a profité d'une fin d'année très dynamique sur son activité de publicité digitale qui va poursuivre en 2024. Le secteur automobile a fortement contribué à la performance mensuelle grâce de bonnes publications annuelles. A l'image de Ferrari (+20%) qui enregistre des ventes en hausse de 17% et un bénéfice par action en hausse de 35%, tout comme Stellantis (+18%) qui continue d'afficher une rentabilité record à 11.2% et une génération de trésorerie très solide de 12.9Md€ en 2023. Le groupe de luxe LVMH (+9%) a bénéficié de plusieurs relèvements d'objectifs de brokers sur l'amélioration de la demande notamment aux Etats-Unis. L'industriel Nexans a annoncé des prévisions 2024 au-delà des attentes du consensus. Le titre s'est significativement redressé après la forte baisse de l'automne dernier, mais sa valorisation reste attractive avec un ratio EV/EBITDA de 6,7x estimé pour cette année.

L'éditeur de logiciels Ateame (-34%) a contribué négativement après la publication d'un chiffre d'affaires dans la fourchette basse de ses objectifs et d'un avertissement sur son excédent brut d'exploitation. Nous restons convaincus du positionnement de son offre de la montée en puissance du levier opérationnel à partir de 2024. Edenred (-17%) a souffert de l'ouverture d'une enquête par la cour de justice de Rome pour fraude dans le secteur public, qui représente moins de 7% des clients du groupe en Italie. Certains investisseurs ont été déçus par les résultats de Dassault Systèmes (-10%), impactés par la faible croissance de Medidata, une solution digitale pour les essais cliniques.

Mars

Les records historiques tombent les uns après les autres pour les indices actions en Europe comme aux Etats Unis. Les marchés ont ainsi continué leur progression au cours du mois portés par les discours favorables des banques centrales sur les niveaux d'inflation, par l'amélioration des données économiques en Zone Euro et par de rassurantes publications de résultats d'entreprises. En mars, le fonds AGORA Actions Euro enregistre une performance mensuelle positive de + 4.27%.

Parmi les meilleurs contributeurs à la performance, l'avionneur Airbus (+11.63%) qui continue d'engranger d'importantes commandes à travers le monde. Le groupe a ainsi annoncé ce mois-ci la commande par des compagnies aériennes asiatiques et américaines de 183 avions, principalement des Airbus A350 et A321. Les banques BPM (+14.77%) et BNP Paribas (+18.92%) profitent d'un environnement attractif pour le secteur

financier, caractérisé par une valorisation faible, un momentum économique favorable aux actifs cycliques, de niveaux de taux élevés et d'une rémunération des actionnaires très attractive. Vallourec (+22.59%), le premier producteur mondial de tubes métalliques sans soudure a vu l'arrivée du groupe métallurgique Arcelor Mittal comme nouvel actionnaire de référence avec 27.5% du capital. Le fabricant de camping-car Trigano (+8.96%) a publié des résultats trimestriels supérieurs au consensus avec une croissance de volumes de +20% et un effet mix/prix positif de +5%.

A contrario, le fabricant de semi-conducteurs STMicroelectronics (-12.21%) a dévoilé des prévisions de croissance et de rentabilité bien en dessous des attentes du marché. Le groupe s'attend désormais à une baisse d'environ -5% de ses ventes et une marge brute ajustée ramenée à 40-45% vs 47.9% en 2023. L'enquête anti-dumping lancée en Chine sur les acteurs du marché du cognac continue de peser sur Remy Cointreau (-4.65%) alors que le titre est sous-valorisé en absolu comme en relatif. Enfin l'éditeur de logiciels Dassault Systèmes (-4.97%) continu de souffrir de la faible dynamique de croissance de Medidata, sa solution digitale pour les essais cliniques.

Avril

La remontée brutale des taux souverains en avril met fin à cinq mois de hausse ininterrompue des marchés d'actions. Les investisseurs se sont inquiétés de la vigueur de l'économie américaine confirmée par des chiffres de l'emploi très vigoureux et l'évolution défavorable de l'inflation qui ne baisse plus aux Etats-Unis depuis trois mois. Dans ce contexte d'aversion au risque, le fonds AGORA Actions Euro enregistre une performance négative de -2.53% sur le mois

Parmi les contributeurs positifs à la performance, l'éditeur français de logiciels spécialiste de la compression vidéo ATEME (+26.9%) a profité du regain d'intérêt du marché pour les petites capitalisations et de sa valorisation particulièrement basse malgré de bons fondamentaux. TOTALENERGIES (+8.1%) a publié un résultat net de plus de cinq milliards de dollars, supérieur aux attentes des analystes et continue ses rachats d'actions pour des montants significatifs. L'équipementier sportif ADIDAS (+9.4%) a relevé ses objectifs annuels de croissance et de bénéfice d'exploitation lors de la publication de ses résultats du premier trimestre. Plusieurs sociétés ont versé en avril leur dividende annuel dont certaines offrent des rendements particulièrement élevés comme celui de la banque italienne BPM qui est supérieur à 9%.

Cependant, les investisseurs ont pris des profits sur les valeurs de croissance chèrement valorisées comme EDENRED (-10.1%) ou LVMH (-7.1%) qui pâtissent d'un environnement de taux élevés. Le marché a également sanctionné les baisses de volumes constatées dans le secteur automobile malgré des performances opérationnelles toujours très solides chez STELLANTIS (-20.7%) comme chez PORSCHE (-9.3%). Certaines publications de résultats ont été jugées trop justes par le consensus alors qu'elles ont été pénalisées par une saisonnalité toujours élevée au premier trimestre notamment chez les industriels comme AIRBUS (-9.4%) ou TRIGANO (-11.9%). Enfin, le groupe d'ingénierie et de services IT, ALTEN (-18.1%) s'est montré particulièrement prudent sur ses perspectives de croissance organique et de rentabilité pour l'année, à cause d'un marché atone qui ne montre pas de signe de reprise à court terme.

Mai

Malgré une certaine nervosité due à l'incertitude grandissante sur la trajectoire de la politique monétaire de la FED en raison de la dynamique de la croissance américaine, les marchés d'actions ont terminé le mois en hausse, ramenant les indices mondiaux proches de leurs plus hauts historiques. Dans ce contexte volatile, le fonds AGORA Actions Euro enregistre une performance positive de +2,21% en mai.

Parmi les contributeurs positifs, le segment des valeurs de petites et moyennes capitalisations retrouve enfin les faveurs des investisseurs. Ainsi, le spécialiste du matériel logistique et du traitement de courrier QUADIENT (+23,2%) a publié des résultats solides tout en confirmant ses objectifs annuels d'une croissance organique du chiffre d'affaires et de son résultat d'exploitation. Le leader européen indépendant des services multi-techniques SPIE (+12,9%) qui bénéficie de conditions de marchés toujours favorables soutenues par des moteurs de croissance structurels comme l'électrification, la transition énergétique, l'e-mobilité et la digitalisation. L'acteur franco-américain de la publicité digitale CRITEO (+11,4%) a déjà relevé ses attentes annuelles de résultats et de croissance après seulement un trimestre d'activité. L'intérêt pour le coleader en Europe des lignes de transmission par câbles NEXANS (+10,7%) ne faiblit pas, soulignant une valorisation toujours attractive et une dynamique de croissance structurelle forte.

Cependant certains titres ont subi des prises de profits marquées. La compagnie aérienne Ryanair (-13,1%) a souffert d'une importante amende prononcée par les autorités espagnole à cause des frais prélevés sur les bagages à main. Le secteur du luxe, à l'image de LVMH (-5,1%), a continué de reculer dans un contexte de ralentissement de la demande. Le constructeur automobile Porsche (-9,3%) et le producteur de Cognac Rémy Cointreau (-4,4%) pâtissent de craintes sur la mise en place de taxes par les autorités chinoises sur certains produits importés.

Juin

En juin, les actions européennes ont souffert de la résurgence du risque politique en France. Les investisseurs se sont ainsi massivement désengagés des marchés européens et encore davantage sur les sociétés cotées françaises. Dans ce contexte de volatilité marquée, le fonds AGORA Actions Euro est en baisse de -7.68% sur le mois.

Dans ce mouvement d'aversion au risque, les grandes entreprises à forte visibilité et très bien diversifiées géographiquement ont servi de valeurs refuges à l'image du fabricant de machines de gravure pour les semis conducteurs, le leader mondial ASML (+10.7%). Le groupe espagnol, spécialiste de la confection et de la distribution de vêtements, INDITEX (+6.4%) profite de son positionnement sur la mode à prix abordable et de son déploiement international. Le spécialiste allemand des compresseurs et des modules de turbines pour les moteurs d'avions MTU Aero Engines (+4.5%) bénéficie d'un carnet de commandes de plus de 24.4 milliards d'euros représentant plus de trois années de chiffres d'affaires.

A contrario, les entreprises françaises ont particulièrement souffert de l'incertitude politique actuelle. Notamment, les petites et moyennes capitalisations qui ont été vendues sans aucune distinction, les investisseurs cherchant à sécuriser à tout prix leurs investissements. Le spécialiste de la compression vidéo ATEME (-29.5%) a également souffert du départ de son directeur financier qui sera remplacé en septembre. Le leader européen des camping-cars et caravanes, TRIGANO (-21.8%) porté par des dynamiques de marché porteuses, a chuté malgré une valorisation particulièrement faible avec un ratio cours/bénéfice de 6.8x et 0.5x le chiffre d'affaires. Le spécialiste du matériel logistique et du traitement de courrier QUADIENT (-21.3%) a subi une baisse sévère déconnectée des fondamentaux solides du groupe et une valorisation toujours modeste traduisant une décote de 30% par rapport à sa moyenne historique. Enfin, Airbus (-17.7%) a revu à la baisse ses objectifs annuels de livraison d'avions en raison de problèmes toujours présents au niveau de sa chaîne d'approvisionnement avec des fournisseurs qui font face à des ennuis de production.

Juillet

Au cours de ce mois de juillet, les investisseurs se sont montrés attentistes et prudents limitant ainsi leurs expositions aux actifs risqués. En effet, l'économie américaine a montré de signes de modérations ces dernières semaines et les chiffres macroéconomiques européens pâtissent notamment de l'incertitude politique en France. Malgré un bon début de mois, la qualité mitigée des publications de résultats des entreprises européennes comme américaines a pesé sur la performance des indices actions. Dans ce contexte de volatilité encore marquée, le fonds AGORA Actions Euro est en hausse de +0.81% sur le mois.

Certaines bonnes publications de résultats ont été très positivement saluées par les investisseurs. A l'image de CRITEO (+18.6%). Le fabricant de câbles NEXANS (+16.2%) continue de délivrer une forte croissance rentable, cumulant une excellente visibilité sur ses activités et une très bonne exécution des contrats. Le management a ainsi relevé de 5% son objectif de résultat opérationnel pour l'année. Le leader mondial de la certification, BUREAU VERITAS (+12.1%) a enregistré une croissance organique de +9.2% au premier semestre et une marge d'exploitation en progression à 15%. D'autre part, SAINT GOBAIN (+9.4%), spécialiste des matériaux pour l'habitat et l'industrie, voit sa marge opérationnelle encore progresser et atteindre un nouveau record à 11.7% tirée notamment par les Etats-Unis, l'Amérique du Sud et l'Asie Pacifique. Enfin l'avionneur AIRBUS (+9.1%) a publié un résultat d'exploitation trimestriel de 814 M€, 16.5% au-delà des attentes du consensus et a confirmé vouloir atteindre 5.5Mds€ pour l'ensemble de l'année.

A l'inverse, les déceptions ont été lourdement sanctionnées par les investisseurs. Le constructeur automobile STELLANTIS (-16.6%) a annoncé des résultats encore plus faibles qu'attendu pénalisés par une demande atone aux Etats-Unis et en Europe, par des niveaux de stocks élevés qui tirent les prix de vente vers le bas. Cependant leur situation financière reste très saine avec plus de 20Md€ de trésorerie et la valorisation reste particulièrement déprimée avec un PE 2025 de 4x et un rendement du Free Cash-Flow de 15%. RYANAIR (-10.4%) a averti d'une pression plus forte sur les prix de ses billets d'avions au cours du trimestre. Et malgré des chiffres supérieurs aux attentes, ASML (-11.8%) a souffert des craintes de restrictions supplémentaires imposées par le gouvernement américain sur l'exportation des technologies de pointes vers la Chine.

Août

Les performances positives de marchés actions en août masquent un retour très marqué de la volatilité au cours du mois. La Banque Centrale américaine a enfin confirmé sa volonté de baisser ses taux directeurs en septembre compte tenu du retour de l'inflation sur ses niveaux cibles alors que les chiffres de l'emploi montrent un fléchissement tant sur les créations de postes que sur le taux de chômage en hausse depuis un an à 4.3%. L'ampleur du ralentissement économique aux Etats-Unis est aujourd'hui la question centrale pour les investisseurs : récession ou atterrissage en douceur ? Dans ce contexte volatile, le fonds AGORA Actions Euro est en hausse de +0.52% sur le mois.

Le constructeur automobile italien Ferrari (+17.6%) a publié une nouvelle fois d'excellents résultats supérieurs aux attentes. Le groupe affiche une forte croissance tant sur ses ventes que sur son résultat d'exploitation et sa marge atteint un niveau record de 29.7%. Le groupe espagnol INDITEX (+9.2%), spécialiste de la confection et de la distribution de vêtements, profite de son positionnement sur la mode à prix abordable et de

son déploiement international. Afin de profiter de sa faible valorisation actuelle, la compagnie aérienne irlandaise RYANAIR (+8.9%) a annoncé, plus tôt qu'anticipé, un plan de rachat d'actions de 800M€ représentant 5% de sa capitalisation boursière. Enfin, CELLNEX (+8.6%) l'opérateur espagnol d'infrastructures de télécommunication, actifs à durée longue, bénéficie de la baisse généralisée des taux longs au cours du mois après l'annonce du pivot de la FED.

ASML (-4.5%) a souffert de l'annonce par le gouvernement néerlandais de la mise en place de restrictions sur ses activités de maintenance et de service vis-à-vis de ses clients chinois, tout comme les Etats-Unis qui veulent interdire l'exportation vers la Chine des technologies les plus avancées en termes de production de semi-conducteurs. L'entreprise franco-italienne d'électronique STM (-6.0%) a abaissé ses objectifs trimestriels de croissance et rentabilité, révision liée à un nouvel affaiblissement de la demande automobile et une absence de reprise dans l'industrie. Le chimiste belge SYENSQO (-9.0%) a également diminué son ambition de résultat opérationnel annuel à cause d'un effet mix négatif de son activité des matériaux composites.

Septembre

Ce mois de septembre a été marqué par la baisse des taux directeurs de la FED confirmant l'amorce d'un cycle synchronisé d'assouplissement monétaire dans les économies développées, un tournant crucial pour les politiques des banques centrales. Le combat est en passe d'être gagné contre l'inflation qui s'établit désormais sous les taux cibles de la FED et de la BCE. Ces baisses de taux s'inscrivent dans un contexte de résilience économique notamment aux Etats-Unis, portée par la demande intérieure. Même si la croissance est plus faible en Zone Euro, le marché de l'emploi résiste et le pouvoir d'achat se redresse. Cependant les risques géopolitiques et les incertitudes politiques restent importants et contribuent au retour d'une certaine volatilité. Dans ce contexte, le fonds AGORA Actions Euro est en baisse de -0.67% sur le mois.

Le fabricant de câbles NEXANS (+12+8%) continue de délivrer une forte croissance rentable, cumulant une excellente visibilité sur ses activités avec un carnet de commande de 6.7 Mds€ pour les projets Haute Tension. Le groupe espagnol INDITEX (+8.5%), spécialiste de la confection et de la distribution de vêtements, a publié des bons résultats qui confirment sa résistance et sa capacité à croître rapidement même dans un environnement compliqué. Le suédois BOLIDEN (+9.7%), 3ème producteur de zinc et de cuivre en Europe profite du rebond des matières premières. Le leader mondial du petit électroménager SEB (+8.4%) a rebondi après l'annonce des mesures de soutien en Chine pour relancer la consommation.

Le constructeur automobile STELLANTIS (-18.0%) a révisé fortement en baisse ses objectifs de rentabilité pour cette année visant désormais une marge opérationnelle comprise entre 5.5% et 7%. Le groupe est confronté à d'importantes difficultés en Amérique du Nord où il peine à réduire ses stocks. Le spécialiste du retail media CRITEO (-15.2%) a été injustement pénalisé par l'annonce du départ à la retraite de sa directrice générale. Le spécialiste européen de la location et de l'entretien de linge ELIS (-16.2%) a souffert du projet d'acquisition de Vestis aux Etats-Unis, qui pourrait entraîner une forte dilution du capital.

Octobre

La performance des actifs risqués a été difficile au cours de ce mois d'octobre, les investisseurs se montrant plus prudents à l'approche de l'élection présidentielle américaine. Sur les marchés d'actions, l'attentisme et la prudence sont restés de mise malgré une croissance toujours résiliente aux Etats-Unis, en accélération à +2.8% au troisième trimestre, tirée par la demande intérieure et soutenue par un marché de l'emploi toujours solide et des publications de résultats plutôt bonnes. Les taux longs ont fortement remonté, les marchés obligataires intégrant une probabilité élevée de la victoire de Donald Trump et de la mise en place de son programme économique inflationniste. Dans ce contexte, le fonds AGORA Actions Euro est en baisse de -3.15% sur le mois.

Le spécialiste de la compression vidéo ATEME (+39.5%) a publié des résultats supérieurs aux attentes qui montrent une amélioration séquentielle aux Etats-Unis alors que la valorisation reste injustement très déprimée. Le spécialiste européen de la location et de l'entretien de linge ELIS (+11.5%) a annoncé l'arrêt du projet de rachat de Vestis et d'Unifirst aux Etats-Unis, qui aurait pu entraîner une forte dilution du capital. Cela vient ainsi souligner la bonne discipline financière du management en matière d'acquisition. L'avionneur AIRBUS (+8.9%) a publié un niveau de rentabilité trimestrielle supérieure aux attentes et a confirmé ses objectifs annuels notamment les prévisions de livraison d'avions commerciaux à 770 unités.

En dépit de résultats au-dessus du consensus, le leader mondial des machines de gravures ASML (-16.1%) a annoncé des prises de commandes particulièrement décevantes à 2.6md€ (54% en dessous des anticipations de 5.6md€). Le management anticipe désormais une baisse de la marge brute à 52% en 2025. Le spécialiste du retail media CRITEO (-16.1%) a légèrement abaissé son objectif de chiffre d'affaires 2024 mais les tendances publicitaires restent bien orientées.

Le producteur de cognac Rémy Cointreau (-15.9%) ajuste à nouveau à la baisse ses prévisions annuelles de ventes et de marge opérationnelle à cause de la chute des volumes en Chine et aux Etats-Unis. La publication des résultats du leader mondial du luxe LVMH (-8.2%) a déçu les investisseurs en raison notamment de la faiblesse de la consommation chinoise et des hausses de prix pratiqués ces dernières années qui sont devenues insoutenables pour certains clients notamment issus de la classe moyenne émergente.

Novembre

En novembre, la très nette victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine, a clarifié la situation et a confirmé le scénario économique à venir pour la première puissance mondiale. La poursuite d'une croissance forte est soutenue par la demande intérieure, par la prolongation des baisses d'impôts, par la déréglementation de secteurs clés comme la finance et l'énergie sur fond de guerre commerciale avec le reste du monde. Ainsi, profitant d'une volatilité revenue sur ses points bas, les marchés d'actifs risqués américains ont largement surperformé. A l'inverse, les bourses européennes ont affiché des résultats mitigés pénalisés notamment par les crises politiques que traversent la France et l'Allemagne. Dans ce contexte, le fonds AGORA Actions Euro s'apprécie de +0.28% sur le mois.

La banque italienne BANCO BPM (+23.3%) s'est envolée avec le lancement d'une OPE non sollicitée par sa concurrente Unicredit, valorisant le groupe un peu plus de 10md€. Le spécialiste du retail media CRITEO (+21.1%) a fortement rebondi après la baisse exagérée de son cours en octobre causée par la légère révision négative de son objectif annuel de chiffre d'affaires. Le producteur, leader mondial, de tubes sans soudures VALLOUREC (+10.3%) va bénéficier de la nouvelle donne énergétique voulue par le nouveau président américain tournée vers une augmentation marquée de la production de pétrole de schiste. L'avionneur AIRBUS (+5.3%) a profité de la hausse du dollar par rapport à l'euro et d'une accélération des livraisons de moteurs CFM.

Le fabricant de câbles NEXANS (-15.8%) a souffert de sa forte exposition à des projets éoliens offshores aux Etats-Unis qui risquent d'être remis en cause par la nouvelle administration américaine. L'incertitude politique française a continué de peser sur l'ensemble des valeurs domestiques qui baissent pour la sixième semaine consécutive, à l'image du spécialiste des services multi-techniques SPIE (-10.2%) dont la France est son premier marché d'activités (35% de ses ventes totales), de la banque BNP PARIBAS (-9.7%) qui pâtit de la forte pression haussière sur les taux français qui sanctionne le dérapage budgétaire du pays et du spécialiste européen de la location de linge plat ELIS (-7.4%) qui génère dans l'hexagone ses marges opérationnelles les plus élevées, supérieures à 40%.

Décembre

En décembre, les investisseurs se sont montrés prudents dans un contexte plus incertain sur la dynamique de croissance en Europe et sur la trajectoire de l'inflation américaine. Ainsi les actifs risqués ont notamment souffert de la remontée des taux longs en Europe et aux Etats-Unis, alors même que les banques centrales ont continué d'assouplir leurs politiques monétaires. Cependant les secteurs technologiques et du luxe européens ont fortement rebondi sur le mois, soutenus par des valorisations attractives. Dans ce contexte, le fonds AGORA Actions Euro s'apprécie de +1.18% sur le mois.

Le leader de l'ingénierie et de la technologie pour la transition énergétique TECHNIP ENERGIES (+10.5%) a annoncé avoir remporté un contrat majeur de plus d'un milliard d'euros pour la conception et la construction d'un système de captage de carbone pour une centrale électrique à gaz dans le nord-est de l'Angleterre. La banque italienne BANCO BPM (+8.4%) a rejeté officiellement l'OPE non sollicitée de sa concurrente Unicredit la jugeant largement insuffisante, le marché anticipe désormais une surenchère. LVMH (+7.3%) a profité d'achats à bon compte de la part des investisseurs alors que le marché asiatique semble se stabiliser. Le premier éditeur de logiciels en Europe, SAP (+5.1%) a bénéficié de recommandations positives de plusieurs bureaux de recherche soulignant la visibilité de sa croissance, l'amélioration de ses marges et sa forte génération de Free Cash-Flow. Le fabricant d'articles de sports ADIDAS (+6.1%) continue de gagner des parts de marché sur le leader NIKE dont le redressement prend plus de temps qu'anticipé.

L'opérateur d'infrastructures de télécommunications CELLNEX (-10.2%) a souffert de la remontée marquée des taux malgré une structure de dettes très majoritairement à taux fixes. Tout comme la foncière UNIBAIL (-6.3%) dont le cours est négativement corrélé aux taux. Enfin, le groupe espagnol, spécialiste de la confection et de la distribution de vêtements, INDITEX (-4.9%) a publié des chiffres de ventes trimestrielles légèrement inférieures aux attentes tout en confirmant très largement ses objectifs 2024.

Objectif et Perspectives

En 2025, la mise en œuvre de la politique économique de la nouvelle administration sera à surveillé, en particulier sur le sujet clé des barrières douanières qui pourraient avoir un impact important sur le commerce mondial et sur l'inflation américaine. Dans l'intervalle, en Zone Euro, l'urgence sera au redémarrage plus robuste de la consommation des ménages. L'éventualité d'un accord de paix en Ukraine pourrait également tirer le Vieux Continent du marasme. Enfin, en Chine, un plan de relance et des nouveaux objectifs

économiques seront dévoilés à l'issue de la troisième session annuelle de la 14ème Assemblée Populaire Nationale qui débutera le 5 mars.

Certains facteurs défavorables comme les tensions géopolitiques ou l'accroissement des endettements publics sont à surveiller, tout comme l'intensification des tensions commerciales et du protectionnisme qui pourraient perturber le commerce mondial, un puissant moteur de croissance. Ainsi, il importera de garder cette année une allocation sélective et bien diversifiée afin d'optimiser le rendement et le risque du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|------------------------------|---------------------------------------|----------|
| | Acquisitions | Cessions |
| SAP SE | 1 849 759,65 | |
| INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL | 1 737 820,40 | |
| ASML HOLDING NV | 1 272 471,26 | |
| PRYSMIAN SPA | 1 253 993,75 | |
| PUBLICIS GROUPE | 1 234 367,00 | |
| TECHNIP ENERGIES NV | 1 216 372,50 | |
| FERRARI NV | 1 114 529,80 | |
| AMADEUS IT GROUP SA | 1 088 783,50 | |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | 1 085 156,00 | |
| ADIDAS AG | 1 064 700,00 | |

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| NEANT | NEANT |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---|-----------------------------------|
| Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) | |
| Total | |
| Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces | |
| Total | |

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| . Revenus (*) . Autres revenus | |
| Total des revenus | |
| . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais | |
| Total des frais | |

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÉGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCÉDURE DE CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

OTEA Capital a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Les principaux critères pour la sélection et l'évaluation des intermédiaires sont l'accès à la recherche, le coût de l'intermédiation, la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, et la notoriété.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE

Le programme de contrôle réalisé au cours de l'exercice 2024 n'a décelé aucun dysfonctionnement grave nécessitant d'action immédiate.

Les quelques recommandations émises lors des contrôles de deuxième niveau seront toutes été appliquées. Conformément à l'article 313-2 du RG AMF, pour que le dispositif de contrôle soit « efficace » et « effectué de manière indépendante », la SGP doit prendre en compte et appliquer le plus grand nombre des recommandations émises à partir du moment où elle les accepte, ce qui a été le cas sur l'exercice 2024.

POLITIQUE DES DROITS DE VOTE)

La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des souscripteurs du FCP, est la principale motivation pour l'exercice des droits de vote.

OTEA Capital utilise ISS Governance Services pour leurs recommandations de vote aux assemblées générales. OTEA Capital accepte a priori leur recommandation de vote. Cependant, OTEA Capital conserve la possibilité de les modifier en cas de désaccord avec les recommandations.

En 2024, la participation d'OTEA capital aux votes des assemblées générales des sociétés détenues dans l'OPC AGORA Actions Euro est de 97,7%.

OTEA Capital s'est engagé à respecter les Principes pour des Investissements Responsables, avec la signature de ces « PRI ».

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

La démarche ESG d'Otea Capital.

Otea Capital est une société de gestion entrepreneuriale dont la philosophie d'investissement repose sur des principes de long terme et une analyse approfondie des entreprises. Cela nous a donc semblé être dans la continuité de notre développement que de mettre en place une intégration des critères ESG dans notre processus alors que nous sommes convaincus de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Prendre en compte les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance), dans le processus de gestion, permet d'améliorer la connaissance des sociétés en regardant au-delà des chiffres : politique de ressources humaines, formation des collaborateurs, conditions de travail, relations avec les clients, traitement et relations avec les fournisseurs, l'impact sur l'environnement, la biodiversité, la pollution, connaissance des nouvelles réglementations, détection des opportunités de développement, meilleure anticipation des risques. Nous pensons donc que l'analyse des critères ESG aide à mieux évaluer l'entreprise et à mieux mesurer le risque des investissements ainsi que les opportunités.

Notre démarche repose sur une politique d'exclusion, puis une intégration ESG via notre modèle de notation interne. Toute société investie dans les fonds actions SFDR 8 passe au crible de notre modèle d'analyse ESG interne. Dans notre approche ESG, nous tenons à associer l'expertise extra-financière aux analyses stratégique, économique et financière, afin d'assurer une vision aussi complète que possible des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Concrètement, les gérants engagent un dialogue sur les sujets ESG : lors de leurs rencontres avec les dirigeants, en amont des Assemblées Générales, lorsque des points d'amélioration ont été identifiés. Un rapport est publié annuellement, qui détaille les sujets sur lesquels un suivi a été mis en place et les progrès réalisés (rapport PRI). Otea Capital fait partie signataires des PRI en France depuis octobre 2021.

Le Fonds AGORA Actions Euro sélectionne ses investissements en combinant analyse financière et analyse extra financière. Cette dernière repose sur l'utilisation d'outils internes et externes.

Notre approche repose sur l'application de filtres d'exclusion et de l'intégration de critères ESG selon une approche « best effort » et selon un modèle propriétaire.

Nous appliquons les exclusions suivantes :

- entreprises impliquées dans le développement, la production, la maintenance, l'utilisation, la distribution, le stockage, le transport et la vente de bombes à sous-munitions et de mines anti-personnel et de leurs composants clés ;
- entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon thermique.
- sociétés impliquées dans des controverses graves (définies par la nature et l'ampleur de l'impact).

Analyse ESG / Notation

Le choix des 20 indicateurs retenus relève de l'intérêt intrinsèque de chaque critère, mais aussi de la fréquence de divulgation de ces informations par les sociétés de notre univers investissement.

Pilier Environnement (5 indicateurs)

- ✓ Politique de changement climatique / identification des risques liés à l'environnement
- ✓ Emissions de GES
- ✓ Consommation d'énergie
- ✓ Gestion eau
- ✓ Gestion des déchets

Pilier Social et Sociétal (7 indicateurs)

- ✓ Chaîne d'approvisionnement / fournisseurs
- ✓ Turnover
- ✓ Diversité homme/femme au sein de l'effectif
- ✓ Représentation des femmes au sein de fonctions de direction
- ✓ Taux d'accident
- ✓ Politique de santé et de sécurité
- ✓ Politique de formation des salariés

Pilier Gouvernance (8 indicateurs)

- ✓ UN Global Compact Signatory
- ✓ Légitimité / expérience dans le métier de l'équipe dirigeante
- ✓ Diversité homme/femme du comité exécutif
- ✓ Stabilité équipe dirigeante à 5 ans ou bon plan de succession
- ✓ Niveau d'indépendance du conseil d'administration
- ✓ Fonction séparée entre président et DG
- ✓ Politique de rémunération de l'équipe dirigeante (alignement des intérêts entre l'équipe dirigeante et les actionnaires et transparence des critères de rémunération)
- ✓ Droit des actionnaires

Nous avons fait le choix de surpondérer le critère de gouvernance (à hauteur de 50% de la note) et de pondérer les critères S et G pour 25% chacun, compte tenu de l'importance de la qualité des structures de direction dans les entreprises, ce qui est particulièrement vrai pour les petites et moyennes sociétés. Une note est ainsi élaborée sur chacun des trois critères (E, S et G).

Nous avons retenu une approche de « best effort », ce qui nous permet de sélectionner des sociétés ayant les meilleures pratiques ESG dans chaque secteur mais de prendre aussi en compte les entreprises performantes dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Notation « best effort » : permet d'identifier les sociétés qui, par leurs actions, sont dans une démarche d'amélioration significative en termes de respect du développement durable. La note est donc calculée sur la base de l'évolution de la note ESG sur une période de 5 ans. Nous vérifions que l'accélération est réelle dans la durée, avec un point d'étape chaque année. Nous avons ainsi privilégié une approche dynamique, appréciant l'amélioration de la démarche d'une société donnée dans le temps ; ce progrès nous apparaît comme une source de création de valeur pour l'actionnaire.

Nous recueillons les informations dans les données publiques publiées par les sociétés ou par un dialogue avec elles (rencontres fréquentes avec les sociétés tout au long de l'année), auxquelles nous ajoutons les mesures fournies par la base Bloomberg et Sustainalytics sont agrégées dans notre grille de référentiel. Les résultats obtenus pour chaque indicateur font ressortir un score et permettent un classement de la société. Les notations sont mises à jour dans un délai de 12 mois ou de manière plus ponctuelle en cas d'information mettant en cause la notation actuelle.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR) :

Le Fonds AGORA Actions Euro promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 31/12/2024, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 20,0 sur une échelle de 0 à 100 (source Morningstar).

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion www.otea-capital.com

La prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision. Le taux d'analyse extra-financière des investissements de l'OPC couvre 93% des actifs du fonds.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus ;
- 2) des coûts plus élevés ;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation moyenne pondérée des facteurs E, S et G en utilisant le référentiel de notation extra-financière de nos partenaires ESG et/ou celui notre analyse extra-financière interne.

La méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs se trouve dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Investissements en OPC

Les OPC sélectionnés en sus des titres vifs relèvent, dans leur majorité, d'un processus ESG au moins équivalent à celui décrit pour les titres vifs.

De plus, pour les OPC gérés par des sociétés de gestion externes, OTEA Capital prend connaissance de leurs processus d'intégration ESG et sélectionne principalement des fonds relevant d'une intégration ESG au moins équivalente à celle décrite pour les titres vifs ou promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure".

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie" :

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « *Do No Significant Harm* »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

En vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Eligibilité au PEA

AGORA Actions Euro est un Fonds de placement éligible au PEA (investi au minimum à 75% dans des entreprises dont le siège social est situé dans un Etat de l'Union Européenne).

Au 31 décembre 2024, le Fonds est investi à 98,27% en actions dont 93,10% dans des entreprises éligibles au PEA.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération des collaborateurs d’OTEA Capital est élaborée et tenue à jour par ses deux dirigeants. Elle concerne tous les collaborateurs et couvre l’ensemble des rémunérations. Elle respecte les principes auxquels OTEA Capital est soumis au titre des agréments reçus. OTEA Capital se place sous le principe de proportionnalité en prenant en compte la taille de la société, son organisation interne ainsi que la nature et la complexité de ses activités. Elle n’encourage pas à la prise de risque.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel sur l’exercice 2024 :

Le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables et les indemnités de fin de contrat) versées par OTEA Capital à l’ensemble de son personnel (soit 9 personnes bénéficiaires en 2024) s’est élevé à 1 239,8 keur (coût société).

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l’OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d’une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

OTEA Capital

25 rue Quentin Bauchart

75008 PARIS

Tél : +33 (0)9 73 87 02 73

www.otea-capital.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

AGORA ACTIONS EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OTEA CAPITAL
58, rue Pierre Charron
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AGORA ACTIONS EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AGORA ACTIONS EURO

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2025.06.20 18:03:01 +0200

6. COMPTES DE L'EXERCICE

| Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 51 840 391,77 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 51 840 391,77 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations convertibles en actions (B) | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Titres de créances (D) | |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 1 470 228,00 |
| OPCVM | 1 470 228,00 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | |
| Autres OPC et fonds d'investissements | |
| Dépôts (F) | |
| Instruments financiers à terme (G) | |
| Opérations temporaires sur titres (H) | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | |
| Titres financiers empruntés | |
| Titres financiers donnés en pension | |
| Autres opérations temporaires | |
| Prêts (I) (*) | |
| Autres actifs éligibles (J) | |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 53 310 619,77 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 20 974,19 |
| Comptes financiers | 1 459 595,61 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 1 480 569,80 |
| Total de l'actif I+II | 54 791 189,57 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|--|----------------------|
| Capitaux propres : | |
| Capital | 52 674 031,58 |
| Report à nouveau sur revenu net | |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | |
| Résultat net de l'exercice | 80 518,02 |
| Capitaux propres I | 52 754 549,60 |
| Passifs de financement II (*) | |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 52 754 549,60 |
| Passifs éligibles : | |
| Instruments financiers (A) | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | |
| Instruments financiers à terme (B) | |
| Emprunts (C) (*) | |
| Autres passifs éligibles (D) | |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | |
| Autres passifs : | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 87 612,46 |
| Concours bancaires | 1 949 027,51 |
| Sous-total autres passifs IV | 2 036 639,97 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 54 791 189,57 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|--------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières : | |
| Produits sur actions | 758 727,18 |
| Produits sur obligations | |
| Produits sur titres de créances | |
| Produits sur parts d'OPC | |
| Produits sur instruments financiers à terme | |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | |
| Produits sur prêts et créances | |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Autres produits financiers | 16 096,40 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 774 823,58 |
| Charges sur opérations financières : | |
| Charges sur opérations financières | |
| Charges sur instruments financiers à terme | |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | |
| Charges sur emprunts | |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | |
| Charges sur passifs de financement | |
| Autres charges financières | -97 906,92 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -97 906,92 |
| Total revenus financiers nets (A) | 676 916,66 |
| Autres produits : | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | |
| Versements en garantie de capital ou de performance | |
| Autres produits | |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -714 681,69 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | |
| Impôts et taxes | |
| Autres charges | |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -714 681,69 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | -37 765,03 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | 87 489,98 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | 49 724,95 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | |
| Plus ou moins-values réalisées | 498 846,03 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -66 906,43 |
| Frais de recherche | -32 582,93 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | |
| Indemnités d'assurance perçues | |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 399 356,67 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | 571 584,49 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | 970 941,16 |

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|--------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | -603 818,43 |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises | -28 019,60 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | -631 838,03 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | -308 310,06 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | -940 148,09 |
| Acomptes : | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | |
| Impôt sur le résultat V (*) | |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 80 518,02 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif est, au travers d'une sélection de titres discrétionnaires, la recherche d'une croissance du capital supérieure à 5%, 5,5%, 6% ou 6,2% par an en moyenne respectivement pour les parts R, R1, I ou C, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant aux marchés actions de l'Union Européenne.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Actif net Global en EUR | 14 864 177,52 | 17 552 853,26 | 14 492 901,97 | 30 893 026,11 | 52 754 549,60 |
| Part AGORA ACTIONS EURO A en EUR | | | | | |
| Actif net | 14 864 177,52 | 16 108 945,64 | 13 032 946,08 | 15 642 704,06 | 10 351 858,34 |
| Nombre de titres | 64 114,8990 | 62 547,4461 | 59 518,3244 | 64 365,1599 | 42 813,4341 |
| Valeur liquidative unitaire | 231,83 | 257,54 | 218,97 | 243,03 | 241,78 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 24,59 | 23,02 | 11,83 | -6,69 | 4,59 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -10,16 | -7,38 | -2,02 | -0,37 | -1,22 |
| Part AGORA ACTIONS EURO C en EUR | | | | | |
| Actif net | | 1 443 907,62 | 1 459 955,89 | 2 094 287,97 | 2 221 371,37 |
| Nombre de titres | | 13 628,7349 | 16 016,5000 | 20 454,9012 | 21 545,8370 |
| Valeur liquidative unitaire | | 105,94 | 91,15 | 102,38 | 103,09 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | | 7,60 | 4,91 | -2,79 | 1,93 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | | -1,98 | 0,27 | 1,03 | 0,74 |
| Part AGORA ACTIONS EURO I en EUR | | | | | |
| Actif net | | | | 13 156 034,08 | 40 167 431,03 |
| Nombre de titres | | | | 134 728,6534 | 410 133,4592 |
| Valeur liquidative unitaire | | | | 97,64 | 97,93 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | | | | 0,15 | 1,78 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | | | | -0,28 | 0,20 |
| Part AGORA ACTIONS EURO R1 en EUR | | | | | |
| Actif net | | | | | 13 888,86 |
| Nombre de titres | | | | | 147,1054 |
| Valeur liquidative unitaire | | | | | 94,41 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | | | | | 2,14 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | | | | | 0,33 |

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

OTEA Capital délègue le calcul de la valeur liquidative du FCP OTEA 1, qui sera calculée par le valorisateur chaque jour ou la veille en cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France. OTEA Capital conserve la responsabilité du calcul de la valeur liquidative.

Méthodes d'évaluation et modalités pratiques

Sauf précisé, tous les instruments sont valorisés sur la base du jour de la valeur liquidative, heure de Paris.

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont évaluées au cours de clôture.
Les actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base de cours disponibles auprès de contributeurs, ou à défaut sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

Actions et Parts d'OPC ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée).

ETF/Trackers

Les ETF/Trackers sont évalués au cours de clôture.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations, les valeurs assimilées et les obligations convertibles, sont évaluées au dernier cours coté mid spread.

Les titres de créances négociables sont évalués selon les méthodes suivantes : les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois et dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 3 mois sont évalués au dernier cours connu reçu de contributeurs.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois, mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois, sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créances pour lesquels un cours n'est pas disponible auprès de contributeurs sont évalués sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque émetteur ou de liquidité.

Le détail des contributeurs de cours sélectionnés est précisé dans un « Pricing Sheet Agreement » défini entre le valorisateur et la Société de Gestion.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes et conditionnels (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation.

Les contrats à terme fermes et conditionnels sur devises sont valorisés au cours de 17h00.

Swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la valorisation sont évalués au cours de 17h00.

Change à Terme

Les contrats sont évalués au cours de 17h00.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur contractuelle.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque de défaillance de la contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts sont évalués à leur valeur contractuelle.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (service de réception et de transmission d'ordres, service d'exécution d'ordres, services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie Frais du DICI

| | FRAIS FACTURES à l'OPCVM | ASSIETTE | TAUX BAREME |
|-----|--|------------------------------------|--|
| 1&2 | Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion | Actif net | Parts R : 2.50% TTC Taux maximum Parts R1 : 2,00% TTC Taux maximum Parts C : 1.30% TTC Taux maximum Parts I : 1,5% TTC Taux maximum |
| 3 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | 0,50% TTC Taux maximum |
| 4 | Commissions de mouvements | Prélèvement sur chaque transaction | |
| | - Société de gestion | | Néant |
| | - Dépositaire | | 5€ (France, Belgique, Pays-Bas) 10€ (Clearstream / Euroclear Bank) 15 € (valeurs étrangères : Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suisse, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Suède, Finlande, Norvège, GB, USA, Japon, Canada) |
| 5 | Commission de surperformance | Actif net | Parts R : 20%TTC de la surperformance du FCP au-dessus de 5,00%. Avec High Water Mark. Parts RI : 20%TTC de la surperformance du FCP au-dessus de 5,50. Avec High Water Mark. Parts C : 20%TTC de la surperformance du FCP au-dessus de 6,20%. Avec High Water Mark Parts I : 20%TTC de la surperformance du FCP au-dessus de 6,00%. Avec High Water Mark |

Frais de performance

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Indicateur de référence et proportion

L'indicateur est : pour les parts R la référence absolue de 5,00 % annualisés, pour les parts R1 la référence absolue de 5,50 % annualisés, pour les parts I, la référence absolue est de 6,00% annualisés et pour les parts C la référence absolue de 6,20% annualisés.

La commission de surperformance correspond à 20% TTC de la surperformance de la part par rapport à l'indicateur

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans.

Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|----------------------------|------------------------------|---|
| Part AGORA ACTIONS EURO I | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AGORA ACTIONS EURO C | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AGORA ACTIONS EURO A | Capitalisation | Capitalisation |
| Part AGORA ACTIONS EURO R1 | Capitalisation | Capitalisation |

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2024 |
|--|----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 30 893 026,11 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 29 484 317,19 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -7 352 547,31 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | -37 765,03 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 399 356,67 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | -631 838,03 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | |
| Autres éléments | |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 52 754 549,60 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|--------------|---------------|
| Part AGORA ACTIONS EURO A | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 3 244,4172 | 798 962,72 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -24 796,1430 | -6 123 144,98 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -21 551,7258 | -5 324 182,26 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 42 813,4341 | |
| Part AGORA ACTIONS EURO C | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 3 688,0000 | 392 077,55 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -2 597,0642 | -271 096,62 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 1 090,9358 | 120 980,93 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 21 545,8370 | |
| Part AGORA ACTIONS EURO I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 284 795,8373 | 28 259 272,31 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -9 391,0315 | -938 722,71 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 275 404,8058 | 27 320 549,60 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 410 133,4592 | |

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|-----------|------------|
| Part AGORA ACTIONS EURO R1 | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 347,1054 | 34 004,61 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -200,0000 | -19 583,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 147,1054 | 14 421,61 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 147,1054 | |

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Part AGORA ACTIONS EURO A | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Part AGORA ACTIONS EURO C | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Part AGORA ACTIONS EURO I | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Part AGORA ACTIONS EURO R1 | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--|---------------------------------|---|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| AGORA ACTIONS EURO A FR0010738153 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 10 351 858,34 | 42 813,4341 | 241,78 |
| AGORA ACTIONS EURO C FR0010744573 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 2 221 371,37 | 21 545,8370 | 103,09 |
| AGORA ACTIONS EURO I FR001400HH99 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 40 167 431,03 | 410 133,4592 | 97,93 |
| AGORA ACTIONS EURO R1 FR001400OG83 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | 13 888,86 | 147,1054 | 94,41 |

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|------------------|----------------|---------------|-----------------|
| | | Pays 1 | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
| | | FRANCE +/- | ALLEMAGNE +/- | ESPAGNE +/- | ITALIE +/- | PAYS-BAS +/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 51 840,39 | 27 761,22 | 5 903,58 | 4 938,72 | 4 651,40 | 4 407,24 |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 51 840,39 | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|------------|---------|------------------------------------|----------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | | | | | | |

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Obligations | | | | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Comptes financiers | 1 459,60 | | | | 1 459,60 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Comptes financiers | -1 949,03 | | | | -1 949,03 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | | | | |
| Options | NA | | | | |
| Swaps | NA | | | | |
| Autres instruments financiers | NA | | | | |
| Total | | | | | -489,43 |

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] | [3 - 6 mois] | [6 - 12 mois] | [1 - 3 ans] | [3 - 5 ans] | [5 - 10 ans] | >10 ans |
|--|----------------|--------------|---------------|-------------|-------------|--------------|---------|
| | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) | (*) |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | |
| Obligations | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Comptes financiers | 1 459,60 | | | | | | |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | |
| Emprunts | | | | | | | |
| Comptes financiers | -1 949,03 | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | | | | | | | |
| Options | | | | | | | |
| Swaps | | | | | | | |
| Autres instruments | | | | | | | |
| Total | -489,43 | | | | | | |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|----------------|-----------------|----------|----------|----------|
| | SEK | USD | | | |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 1 611,37 | 1 146,11 | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | |
| Titres de créances | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Créances | | | | | |
| Comptes financiers | | 4,92 | | | |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | |
| Emprunts | | | | | |
| Dettes | | | | | |
| Comptes financiers | -1 949,03 | | | | |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | | | | | |
| Devises à livrer | | | | | |
| Futures options swaps | | | | | |
| Autres opérations | | | | | |
| Total | -337,66 | 1 151,03 | | | |

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés |
|--|---------------|-------------------|-----------|
| | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | |
| Titres de créances | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | | | |
| Solde net | | | |

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2024 |
|---|---------------------------|-------------------|
| Créances | | |
| | Souscriptions à recevoir | 20 974,19 |
| Total des créances | | 20 974,19 |
| Dettes | | |
| | Rachats à payer | 3 293,60 |
| | Frais de gestion fixe | 77 283,24 |
| | Frais de gestion variable | 7 035,62 |
| Total des dettes | | 87 612,46 |
| Total des créances et des dettes | | -66 638,27 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2024 |
|--|------------|
| Part AGORA ACTIONS EURO A | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 318 415,74 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 2,50 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AGORA ACTIONS EURO C | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 29 537,79 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,30 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 7,04 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AGORA ACTIONS EURO I | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 359 530,94 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,50 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 7 028,58 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,03 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Part AGORA ACTIONS EURO R1 | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 161,60 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,98 |
| Frais de gestion variables provisionnés | |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2024 |
|--|------------|
| Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |
| Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | |
| Autres engagements hors bilan | |
| Total | |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2024 |
|-----------------------------------|--------------|-----------------------|-------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 532 734,00 |
| | FR001400OFB7 | AGILIS R1 | 10 044,00 |
| | FR0013482395 | GALILEO MIDCAP PART C | 522 690,00 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 532 734,00 |

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|------------------|
| Revenus nets | 49 724,95 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | |
| Revenus de l'exercice à affecter | 49 724,95 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 49 724,95 |

Part AGORA ACTIONS EURO A

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Revenus nets | -52 282,27 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | -52 282,27 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | -52 282,27 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | -52 282,27 |
| Total | -52 282,27 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

Part AGORA ACTIONS EURO C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|------------------|
| Revenus nets | 16 110,15 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 16 110,15 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 16 110,15 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 16 110,15 |
| Total | 16 110,15 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

Part AGORA ACTIONS EURO I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|------------------|
| Revenus nets | 85 847,83 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 85 847,83 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 85 847,83 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 85 847,83 |
| Total | 85 847,83 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

Part AGORA ACTIONS EURO R1

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|--------------|
| Revenus nets | 49,24 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 49,24 |
| Report à nouveau | |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 49,24 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | |
| Capitalisation | 49,24 |
| Total | 49,24 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | |
| Crédits d'impôt totaux | |
| Crédits d'impôt unitaires | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | |

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 970 941,16 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 970 941,16 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 970 941,16 |

Part AGORA ACTIONS EURO A

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 196 604,89 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 196 604,89 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 196 604,89 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 196 604,89 |
| Total | 196 604,89 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part AGORA ACTIONS EURO C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|--|------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 41 672,53 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 41 672,53 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 41 672,53 |
| Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation | 41 672,53 |
| Total | 41 672,53 |
| * Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part AGORA ACTIONS EURO I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 732 348,81 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 732 348,81 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 732 348,81 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Capitalisation | 732 348,81 |
| Total | 732 348,81 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

Part AGORA ACTIONS EURO R1

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|---------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 314,93 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 314,93 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 314,93 |
| Affectation : | |
| Distribution | |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | |
| Capitalisation | 314,93 |
| Total | 314,93 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | |

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | 51 840 391,77 | 98,26 |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 51 840 391,77 | 98,26 |
| Automobiles | | | 777 580,00 | 1,47 |
| DR ING HC F PORSCHE AG | EUR | 9 000 | 525 780,00 | 0,99 |
| STELLANTIS NV | EUR | 20 000 | 251 800,00 | 0,48 |
| Banques commerciales | | | 2 746 800,00 | 5,21 |
| BANCO BPM SPA | EUR | 200 000 | 1 562 400,00 | 2,96 |
| BNP PARIBAS | EUR | 20 000 | 1 184 400,00 | 2,25 |
| Biens de consommation durables | | | 585 812,50 | 1,11 |
| SEB SA | EUR | 6 695 | 585 812,50 | 1,11 |
| Boissons | | | 1 758 550,00 | 3,33 |
| HEINEKEN NV | EUR | 6 500 | 446 550,00 | 0,85 |
| PERNOD RICARD | EUR | 4 000 | 436 000,00 | 0,83 |
| REMY COINTREAU | EUR | 15 000 | 876 000,00 | 1,65 |
| Compagnies aériennes | | | 1 143 900,00 | 2,17 |
| RYANAIR HOLDINGS PLC | EUR | 60 000 | 1 143 900,00 | 2,17 |
| Composants automobiles | | | 2 491 800,00 | 4,72 |
| FERRARI NV | EUR | 4 500 | 1 855 800,00 | 3,51 |
| MICHELIN (CGDE) | EUR | 20 000 | 636 000,00 | 1,21 |
| Construction et ingénierie | | | 2 336 400,00 | 4,43 |
| SPIE SA | EUR | 35 000 | 1 051 400,00 | 1,99 |
| TECHNIP ENERGIES NV | EUR | 50 000 | 1 285 000,00 | 2,44 |
| Distribution de produits alimentaires de première nécessité | | | 1 146 112,99 | 2,17 |
| CRITEO SA-SPON ADR | USD | 30 000 | 1 146 112,99 | 2,17 |
| Distribution spécialisée | | | 2 357 900,00 | 4,47 |
| INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL | EUR | 47 500 | 2 357 900,00 | 4,47 |
| Equipements électriques | | | 2 483 600,00 | 4,71 |
| NEXANS SA | EUR | 12 000 | 1 250 400,00 | 2,37 |
| PRYSMIAN SPA | EUR | 20 000 | 1 233 200,00 | 2,34 |
| FPI de détail | | | 1 090 800,00 | 2,07 |
| UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD | EUR | 15 000 | 1 090 800,00 | 2,07 |
| Industrie aérospatiale et défense | | | 5 222 240,00 | 9,90 |
| AIRBUS SE | EUR | 13 000 | 2 012 140,00 | 3,82 |
| EXOSENS SAS | EUR | 50 000 | 971 500,00 | 1,84 |
| MTU AERO ENGINES AG | EUR | 3 000 | 966 000,00 | 1,83 |
| SAFRAN SA | EUR | 6 000 | 1 272 600,00 | 2,41 |
| Logiciels | | | 5 445 100,00 | 10,34 |
| AMADEUS IT GROUP SA | EUR | 28 000 | 1 909 600,00 | 3,62 |
| DASSAULT SYSTEMES SE | EUR | 35 000 | 1 172 500,00 | 2,22 |
| SAP SE | EUR | 10 000 | 2 363 000,00 | 4,50 |

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| Logiciels et services internet | | | 560 320,00 | 1,06 |
| ATEME SA | EUR | 103 000 | 560 320,00 | 1,06 |
| Machines | | | 1 067 300,00 | 2,02 |
| VALLOUREC SA | EUR | 65 000 | 1 067 300,00 | 2,02 |
| Media | | | 1 287 500,00 | 2,44 |
| PUBLICIS GROUPE | EUR | 12 500 | 1 287 500,00 | 2,44 |
| Métaux et minerais | | | 678 451,25 | 1,29 |
| BOLIDEN AB | SEK | 25 000 | 678 451,25 | 1,29 |
| Ordinateurs et périphériques | | | 656 600,00 | 1,24 |
| QUADIENT SA | EUR | 35 000 | 656 600,00 | 1,24 |
| Pétrole et gaz | | | 1 014 030,00 | 1,92 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 19 000 | 1 014 030,00 | 1,92 |
| Producteur et commerce d'énergie indépendants | | | 1 176 900,00 | 2,23 |
| AIR LIQUIDE SA | EUR | 7 500 | 1 176 900,00 | 2,23 |
| Produits chimiques | | | 846 720,00 | 1,61 |
| SYENSQO SA | EUR | 12 000 | 846 720,00 | 1,61 |
| Produits de soins personnels | | | 1 367 400,00 | 2,59 |
| L'OREAL | EUR | 4 000 | 1 367 400,00 | 2,59 |
| Produits pour l'industrie du bâtiment | | | 1 885 400,00 | 3,57 |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN | EUR | 22 000 | 1 885 400,00 | 3,57 |
| Semi-conducteurs et équipements pour fabrication | | | 2 900 990,00 | 5,50 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 2 500 | 1 696 750,00 | 3,22 |
| INFINEON TECHNOLOGIES | EUR | 20 000 | 628 000,00 | 1,19 |
| STMICROELECTRONICS NV | EUR | 24 000 | 576 240,00 | 1,09 |
| Services aux entreprises | | | 850 500,00 | 1,61 |
| ELIS SA | EUR | 45 000 | 850 500,00 | 1,61 |
| Services aux professionnels | | | 1 173 600,00 | 2,22 |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 40 000 | 1 173 600,00 | 2,22 |
| Services clientèle divers | | | 1 257 675,00 | 2,38 |
| EDENRED | EUR | 16 500 | 523 875,00 | 0,99 |
| TRIGANO SA | EUR | 6 000 | 733 800,00 | 1,39 |
| Services de télécommunication diversifiés | | | 671 220,00 | 1,27 |
| CELLNEX TELECOM SA | EUR | 22 000 | 671 220,00 | 1,27 |
| Services liés aux technologies de l'information | | | 1 309 465,03 | 2,48 |
| PREVAS AB-B SHS | SEK | 90 000 | 932 919,63 | 1,76 |
| WAVESTONE | EUR | 5 000 | 214 750,00 | 0,41 |
| WITBE.NET | EUR | 62 229 | 161 795,40 | 0,31 |
| Textiles, habillement et produits de luxe | | | 3 549 725,00 | 6,73 |
| ADIDAS AG | EUR | 6 000 | 1 420 800,00 | 2,69 |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | EUR | 3 350 | 2 128 925,00 | 4,04 |

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| TITRES D'OPC | | | 1 470 228,00 | 2,79 |
| OPCVM | | | 1 470 228,00 | 2,79 |
| Gestion collective | | | 1 470 228,00 | 2,79 |
| AGILIS R1 | EUR | 100 | 10 044,00 | 0,02 |
| GALILEO MIDCAP PART C | EUR | 3 500 | 522 690,00 | 0,99 |
| Roce Fund IB | EUR | 600 | 937 494,00 | 1,78 |
| Total | | | 53 310 619,77 | 101,05 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | | | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | | | |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | | | |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | | | |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | | | |
| Total | | | | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 53 310 619,77 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | |
| Total instruments financiers à terme - actions | |
| Total instruments financiers à terme - taux | |
| Total instruments financiers à terme - change | |
| Total instruments financiers à terme - crédit | |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | |
| Autres actifs (+) | 1 480 569,80 |
| Autres passifs (-) | -2 036 639,97 |
| Passifs de financement (-) | |
| Total = actif net | 52 754 549,60 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|----------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part AGORA ACTIONS EURO A | EUR | 42 813,4341 | 241,78 |
| Part AGORA ACTIONS EURO C | EUR | 21 545,8370 | 103,09 |
| Part AGORA ACTIONS EURO I | EUR | 410 133,4592 | 97,93 |
| Part AGORA ACTIONS EURO R1 | EUR | 147,1054 | 94,41 |

AGORA ACTIONS EURO

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 30 194 456,82 | 14 792 338,06 |
| Actions et valeurs assimilées | 28 166 513,82 | 13 127 158,06 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 28 166 513,82 | 13 127 158,06 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 836 760,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 836 760,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 2 006 943,00 | 828 420,00 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 2 006 943,00 | 828 420,00 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 21 000,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 21 000,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 186 268,31 | 0,00 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 186 268,31 | 0,00 |
| COMPTES FINANCIERS | 581 892,47 | 0,00 |
| Liquidités | 581 892,47 | 0,00 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 30 962 617,60 | 14 792 338,06 |

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 31 401 374,59 | 13 826 218,98 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -467 142,70 | 782 908,12 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -41 205,78 | -116 225,13 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 30 893 026,11 | 14 492 901,97 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 21 000,00 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instrument financiers à terme | 21 000,00 | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 21 000,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 48 591,49 | 28 676,85 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 48 591,49 | 28 676,85 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,00 | 270 759,24 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 270 759,24 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 30 962 617,60 | 14 792 338,06 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| EURO STOXX 50 0324 | 2 725 800,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|--------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 19 217,71 | 543,36 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 309 537,61 | 214 174,57 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 58 509,59 | 41 800,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 387 264,91 | 256 517,93 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 4 073,27 | 7 822,98 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 4 073,27 | 7 822,98 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 383 191,64 | 248 694,95 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 433 209,59 | 370 209,95 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | -50 017,95 | -121 515,00 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 8 812,17 | 5 289,87 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | -41 205,78 | -116 225,13 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

OTEA Capital délègue le calcul de la valeur liquidative du FCP OTEA 1, qui sera calculée par le valorisateur chaque jour ou la veille en cas de fermeture des marchés Euronext et/ou de jour férié légal en France. OTEA Capital conserve la responsabilité du calcul de la valeur liquidative.

Méthodes d'évaluation et modalités pratiques

Sauf précisé, tous les instruments sont valorisés sur la base du jour de la valeur liquidative, heure de Paris.

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont évaluées au cours de clôture.

Les actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base de cours disponibles auprès de contributeurs, ou à défaut sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

Actions et Parts d'OPC ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée).

ETF/Trackers

Les ETF/Trackers sont évalués au cours de clôture.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations, les valeurs assimilées et les obligations convertibles, sont évaluées au dernier cours coté mid spread.

Les titres de créances négociables sont évalués selon les méthodes suivantes : les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois et dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 3 mois sont évalués au dernier cours connu reçu de contributeurs.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois, mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois, sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créances pour lesquels un cours n'est pas disponible auprès de contributeurs sont évalués sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque émetteur ou de liquidité.

Le détail des contributeurs de cours sélectionnés est précisé dans un « Pricing Sheet Agreement » défini entre le valorisateur et la Société de Gestion.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes et conditionnels (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation.

Les contrats à terme fermes et conditionnels sur devises sont valorisés au cours de 17h00.

Swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la valorisation sont évalués au cours de 17h00.

Change à Terme

Les contrats sont évalués au cours de 17h00.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur contractuelle.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque de défaillance de la contrepartie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts sont évalués à leur valeur contractuelle.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (service de réception et de transmission d'ordres, service d'exécution d'ordres, services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie Frais du DICI

| | FRAIS FACTURES à l'OPCVM | ASSIETTE | TAUX BAREME |
|-----|--|------------------------------------|---|
| 1&2 | Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion | Actif net | Parts A : 2.50% TTC Taux maximum Parts R-USD : 2.50% TTC Taux maximum Parts C : 1.30% TTC Taux maximum Parts I : 1,5% TTC Taux maximum |
| 3 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | 0,50% TTC Taux maximum |
| 4 | Commissions de mouvements | Prélèvement sur Chaque transaction | |
| | - Société de gestion | | Néant |
| | - Dépositaire | | 5€ (France, Belgique, Pays-Bas) 10€ (Clearstream / Euroclear Bank) 15 € (valeurs étrangères : Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suisse, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Suède, Finlande, Norvège, GB, USA, Japon, Canada) |
| 5 | Commission de surperformance | Actif net | Parts A et R-USD : 20%TTC de la surperformance du FCP au-dessus de 5,00%. Avec High Water Mark. Parts C : 20%TTC de la surperformance du FCP au-dessus de 6,20%. Avec High Water Mark Parts I : 20%TTC de la surperformance du FCP au-dessus de 6,00%. Avec High Water Mark |

Modalités de calcul de la commission de sur performance :

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Indicateur de référence et proportion :

L'indicateur est : pour les parts A et R-USD la référence absolue de 5,00 % annualisés, pour les parts I, la référence absolue est de 6,00% annualisés et pour les parts C la référence absolue de 6,20% annualisés.

La commission de surperformance correspond à 20% TTC de la surperformance de la part par rapport à l'indicateur

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans.

Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la VL est inférieure au niveau de High Water Mark (dernière VL de clôture d'exercice sur laquelle des commissions de surperformance ont été perçues). Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et supérieure au niveau de High Water Mark, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices

antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|----------------------------|------------------------------------|--|
| Parts AGORA ACTIONS EURO A | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AGORA ACTIONS EURO C | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AGORA ACTIONS EURO I | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 14 492 901,97 | 17 552 853,26 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 20 886 929,26 | 2 033 960,51 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -6 824 809,72 | -2 459 210,11 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 1 429 950,75 | 1 478 923,67 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -1 782 497,23 | -655 257,25 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 | -18 088,89 |
| Frais de transactions | -85 372,51 | -9 409,05 |
| Différences de change | -19 089,84 | 66 768,00 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 2 824 031,38 | -3 371 171,31 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 2 018 888,74 | -805 142,64 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 805 142,64 | -2 566 028,67 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 21 000,00 | -4 951,86 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 21 000,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 0,00 | -4 951,86 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -50 017,95 | -121 515,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 30 893 026,11 | 14 492 901,97 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|--------------|------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Actions | 2 725 800,00 | 8,82 |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 2 725 800,00 | 8,82 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 581 892,47 | 1,88 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 581 892,47 | 1,88 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 USD | | Devise 2 | | Devise 3 | | Devise N Autre(s) | |
|--|-----------------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 687 638,62 | 2,23 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 222 699,30 | 0,72 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Souscriptions à recevoir | 3 728,01 |
| | Dépôts de garantie en espèces | 182 540,30 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 186 268,31 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 48 591,49 |
| TOTAL DES DETTES | | 48 591,49 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 137 676,82 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|--------------|---------------|
| Part AGORA ACTIONS EURO A | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 20 563,2710 | 4 997 086,13 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -15 716,4355 | -3 719 722,77 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 4 846,8355 | 1 277 363,36 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 64 365,1599 | |
| Part AGORA ACTIONS EURO C | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 6 185,4012 | 613 909,81 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -1 747,0000 | -168 297,82 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 4 438,4012 | 445 611,99 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 20 454,9012 | |
| Part AGORA ACTIONS EURO I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 166 708,8170 | 15 275 933,32 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -31 980,1636 | -2 936 789,13 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 134 728,6534 | 12 339 144,19 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 134 728,6534 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Part AGORA ACTIONS EURO A | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AGORA ACTIONS EURO C | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AGORA ACTIONS EURO I | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Parts AGORA ACTIONS EURO A | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 362 067,08 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 2,50 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts AGORA ACTIONS EURO C | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 24 015,71 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,30 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts AGORA ACTIONS EURO I | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 47 126,80 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,50 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|--------------|------------------|---------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 1 397 595,00 |
| | FR0013482395 | GALILEO MIDCAP C | 435 225,00 |
| | FR0011233550 | ZEN CAPITAL C | 962 370,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 1 397 595,00 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -41 205,78 | -116 225,13 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -41 205,78 | -116 225,13 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|-----------------------------------|-------------------|--------------------|
| Parts AGORA ACTIONS EURO A | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -23 833,17 | -120 661,72 |
| Total | -23 833,17 | -120 661,72 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|-----------------------------------|------------------|-----------------|
| Parts AGORA ACTIONS EURO C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 21 198,64 | 4 436,59 |
| Total | 21 198,64 | 4 436,59 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------|
| Parts AGORA ACTIONS EURO I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -38 571,25 | 0,00 |
| Total | -38 571,25 | 0,00 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|-------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -467 142,70 | 782 908,12 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -467 142,70 | 782 908,12 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|-------------------|
| Parts AGORA ACTIONS EURO A | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -431 139,64 | 704 231,38 |
| Total | -431 139,64 | 704 231,38 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|------------------|
| Parts AGORA ACTIONS EURO C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -57 232,87 | 78 676,74 |
| Total | -57 232,87 | 78 676,74 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------------|-------------|
| Parts AGORA ACTIONS EURO I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 21 229,81 | 0,00 |
| Total | 21 229,81 | 0,00 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Actif net Global en EUR | 11 069 601,76 | 14 864 177,52 | 17 552 853,26 | 14 492 901,97 | 30 893 026,11 |
| Parts AGORA ACTIONS EURO A en EUR | | | | | |
| Actif net | 11 069 601,76 | 14 864 177,52 | 16 108 945,64 | 13 032 946,08 | 15 642 704,06 |
| Nombre de titres | 54 441,5237 | 64 114,8990 | 62 547,4461 | 59 518,3244 | 64 365,1599 |
| Valeur liquidative unitaire | 203,33 | 231,83 | 257,54 | 218,97 | 243,03 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 3,77 | 24,59 | 23,02 | 11,83 | -6,69 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -3,50 | -10,16 | -7,38 | -2,02 | -0,37 |
| Parts AGORA ACTIONS EURO C en EUR | | | | | |
| Actif net | 0,00 | 0,00 | 1 443 907,62 | 1 459 955,89 | 2 094 287,97 |
| Nombre de titres | 0,00 | 0,00 | 13 628,7349 | 16 016,5000 | 20 454,9012 |
| Valeur liquidative unitaire | 0,00 | 0,00 | 105,94 | 91,15 | 102,38 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | 0,00 | 7,60 | 4,91 | -2,79 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | -1,98 | 0,27 | 1,03 |
| Parts AGORA ACTIONS EURO I en EUR | | | | | |
| Actif net | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 13 156 034,08 |
| Nombre de titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 134 728,6534 |
| Valeur liquidative unitaire | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 97,64 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,15 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -0,28 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ADIDAS NOM. | EUR | 3 000 | 552 480,00 | 1,79 |
| DR ING HC F PORSCHE AG | EUR | 8 000 | 639 200,00 | 2,07 |
| MERCK KGA | EUR | 3 000 | 432 300,00 | 1,40 |
| MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG | EUR | 4 000 | 781 000,00 | 2,53 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 2 404 980,00 | 7,79 |
| ESPAGNE | | | | |
| CELLNEX TELECOM SA | EUR | 22 000 | 784 520,00 | 2,54 |
| INDITEX | EUR | 10 000 | 394 300,00 | 1,28 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 1 178 820,00 | 3,82 |
| FRANCE | | | | |
| ACCOR | EUR | 16 000 | 553 600,00 | 1,79 |
| AIR LIQUIDE | EUR | 3 500 | 616 420,00 | 2,00 |
| ALTEN | EUR | 2 500 | 336 500,00 | 1,09 |
| ATEME SA | EUR | 77 000 | 542 080,00 | 1,75 |
| BNP PARIBAS | EUR | 7 500 | 469 425,00 | 1,52 |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 42 500 | 971 975,00 | 3,15 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 2 200 | 415 250,00 | 1,35 |
| CRITEO ADR | USD | 30 000 | 687 638,62 | 2,23 |
| DASSAULT SYST. | EUR | 16 500 | 729 877,50 | 2,37 |
| EDENRED | EUR | 15 000 | 812 100,00 | 2,63 |
| ELIS | EUR | 30 000 | 566 700,00 | 1,83 |
| L'OREAL | EUR | 1 500 | 675 975,00 | 2,18 |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | EUR | 1 700 | 1 247 120,00 | 4,04 |
| MICHELIN (CGDE) | EUR | 20 000 | 649 200,00 | 2,11 |
| NEXANS SA | EUR | 11 000 | 871 750,00 | 2,82 |
| PERNOD RICARD | EUR | 4 000 | 639 000,00 | 2,07 |
| PLASTIC OMNIUM | EUR | 30 000 | 360 000,00 | 1,16 |
| Quadiant SA | EUR | 42 000 | 807 240,00 | 2,62 |
| REMY COINTREAU | EUR | 6 000 | 690 000,00 | 2,23 |
| SAFRAN SA | EUR | 4 500 | 717 570,00 | 2,33 |
| SAINT-GOBAIN | EUR | 18 000 | 1 199 880,00 | 3,89 |
| SANOFI | EUR | 8 200 | 736 032,00 | 2,38 |
| SPIE SA | EUR | 28 000 | 792 400,00 | 2,56 |
| TOTALENERGIES SE | EUR | 12 000 | 739 200,00 | 2,39 |
| TRIGANO SA | EUR | 4 500 | 667 350,00 | 2,16 |
| UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD | EUR | 8 500 | 568 820,00 | 1,84 |
| VALLOUREC | EUR | 25 000 | 350 625,00 | 1,13 |
| VISIATIV SA | EUR | 16 967 | 459 805,70 | 1,48 |
| WITBE SA | EUR | 65 000 | 275 600,00 | 0,89 |
| TOTAL FRANCE | | | 19 149 133,82 | 61,99 |
| IRLANDE | | | | |
| RYANAIR HOLDINGS PLC | EUR | 50 000 | 953 750,00 | 3,08 |
| TOTAL IRLANDE | | | 953 750,00 | 3,08 |
| ITALIE | | | | |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| BANCO BPM SPA | EUR | 120 000 | 573 720,00 | 1,86 |
| FERRARI NV | EUR | 2 600 | 793 520,00 | 2,56 |
| TOTAL ITALIE | | | 1 367 240,00 | 4,42 |
| PAYS-BAS | | | | |
| AIRBUS SE | EUR | 8 000 | 1 118 240,00 | 3,62 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 1 000 | 681 700,00 | 2,21 |
| STELLANTIS NV | EUR | 30 000 | 634 500,00 | 2,05 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 2 434 440,00 | 7,88 |
| SUISSE | | | | |
| STMICROELECTRONICS NV | EUR | 15 000 | 678 150,00 | 2,19 |
| TOTAL SUISSE | | | 678 150,00 | 2,19 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 28 166 513,82 | 91,17 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 28 166 513,82 | 91,17 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| GALILEO MIDCAP C | EUR | 3 500 | 435 225,00 | 1,41 |
| ROCE FUND ACTION I B SI. 3DEC | EUR | 400 | 609 348,00 | 1,97 |
| ZEN CAPITAL C | EUR | 9 000 | 962 370,00 | 3,12 |
| TOTAL FRANCE | | | 2 006 943,00 | 6,50 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 2 006 943,00 | 6,50 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 2 006 943,00 | 6,50 |
| Instruments financier à terme | | | | |
| Engagements à terme fermes | | | | |
| Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | | |
| EURO STOXX 50 0324 | EUR | -60 | 21 000,00 | 0,07 |
| TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | 21 000,00 | 0,07 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | 21 000,00 | 0,07 |
| TOTAL Instruments financier à terme | | | 21 000,00 | 0,07 |
| Appel de marge | | | | |
| APPEL MARGE CACEIS | EUR | -21 000 | -21 000,00 | -0,07 |
| TOTAL Appel de marge | | | -21 000,00 | -0,07 |
| Créances | | | 186 268,31 | 0,60 |
| Dettes | | | -48 591,49 | -0,15 |
| Comptes financiers | | | 581 892,47 | 1,88 |
| Actif net | | | 30 893 026,11 | 100,00 |

| | | | |
|----------------------------|-----|--------------|--------|
| Parts AGORA ACTIONS EURO C | EUR | 20 454,9012 | 102,38 |
| Parts AGORA ACTIONS EURO I | EUR | 134 728,6534 | 97,64 |
| Parts AGORA ACTIONS EURO A | EUR | 64 365,1599 | 243,03 |

7. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AGORA ACTIONS EURO - I (ISIN : FR001400HH99)

Nom de l'initiateur : Otea Capital

Site internet : <https://www.otea-capital.fr>

Contact : Appelez-le +33 9 73 87 02 73 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Otea Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Otea Capital est agréée en France sous le n°GP08000054 et réglementée par l'AMF.

Date de production : 31/12/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement (FCP) de capitalisation. OPCVM géré par Otea capital, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

Durée : La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs : L'objectif de gestion du fonds est au travers d'une sélection discrétionnaire de titres, la recherche d'une croissance du capital supérieure à 6,2% par an en moyenne, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant aux marchés actions de l'Union Européenne. La composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique ni au niveau sectoriel un indicateur de référence. Cependant, l'indice « EURO STOXX TOTAL MARKET INDEX Net Return » pourra être retenu comme indicateur de comparaison de performance.

Le FCP appartient à la classification « Actions des pays de l'Union Européenne ». Il sera en permanence exposé à hauteur de 60% sur un ou plusieurs marchés des actions des pays de l'Union Européenne. Le fonds pourra être exposé aux marchés actions concernés jusqu'à 110% de l'actif. Le FCP est éligible au PEA, l'investissement minimum aux actions des pays de la communauté européenne sera de 75%. Le FCP est principalement orienté sur les titres actions par des investissements directs. Les titres et instruments du marché obligataire et monétaire et / ou OPC monétaires pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif, sans dépasser 10% en cumul pour ces derniers. Le risque de change ne dépassera pas 10% des actifs et sera concentré sur les devises européennes non-membre de l'euro et sur le dollar américain. Le gérant pourra couvrir totalement ou partiellement ce risque en fonction de ses anticipations. Le FCP pourra investir jusqu'à 25% de son actif net dans des actions de petites capitalisations (capitalisation inférieure à 200 M€) négociées sur un marché réglementé.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut également investir jusqu'à 25% en titres obligataires et monétaires européens ou, dans la limite de 10%, en titres d'autres OPCVM ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle. Le fonds pourra utiliser les dépôts dans la limite de 10% de son actif auprès d'un même établissement. Ceux-ci seront utilisés uniquement à des fins de gestion de trésorerie. Les emprunts d'espèces ne pourront représenter plus de 10% de l'actif et serviront, de façon ponctuelle, à assurer une liquidité aux souscripteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs. Le Fonds pourra également investir jusqu'à 10% de l'actif dans des OPC classés actions ou obligations compatibles français cordonnés avec la gestion du Fonds.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options, négociés sur des marchés réglementés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux ou change. Les instruments dérivés pourront, également, servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants. Le Fonds peut investir dans la limite de 10%

de ses actifs en titres comportant une exposition aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, bons de souscription d'actions (BSA), warrants) et en titres obligataires comportant une composante optionnelle (obligations subordonnées callables ou puttables) de durée résiduelle inférieure à 3 ans. Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité.

L'équipe applique pour le fonds une gestion active, discrétionnaire, sans contraintes de styles, de secteurs ou de taille de capitalisations et qui respecte les dispositions de l'Article 8 du Règlement SFDR. L'analyse fondamentale se base sur une méthodologie transparente et rigoureuse de « stock picking ». La philosophie de gestion inclut la prise en compte des éléments qualitatifs, financiers et extra financiers et s'appuie sur un échange régulier avec les équipes dirigeantes des entreprises. La Société de Gestion réalisera ses propres analyses fondamentales à partir de sources internes et externes des sociétés ciblées. Afin de concilier la recherche de performance et le développement des pratiques responsables, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion de ce fonds au sens de l'article 8 du règlement SFDR. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques qui pèsent tout particulièrement sur les entreprises sélectionnées dans le portefeuille conformément à la stratégie d'investissement. L'équipe de gestion intègre de façon systématique des critères ESG dans le processus d'investissement de cet OPCVM. L'analyse extra-financière est réalisée en interne à partir des données brutes ESG provenant de sources externes. Les objectifs extra-financiers consistent dans à couvrir au minimum 90% des titres en portefeuille par une analyse ESG et à mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles (tabac, charbon, armes controversées).

La valeur liquidative (VL) est établie chaque jour (J) et calculée en J+1 ouvré sur la base des cours de clôture de J. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez le dépositaire CACEIS BANK. Elles sont centralisées le jour d'établissement de la VL jusqu'à 14h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine VL.

Les investisseurs potentiels sont conscients des risques inhérents à la détention de ce type de produit et disposent d'un horizon de placement correspondant à sa durée de placement recommandée. L'OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les autres types de parts, les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF et les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'Otea Capital ou sur le site www.otea-capital.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le fonds pendant 5 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros)

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios

Si vous sortez
après 1 an

Si vous sortez
après 5 ans

(Période de détention
recommandée)

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|----------------------|---|------------------------------|-------------------------------|
| Minimum | Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 540 € | 5 030 € |
| | Rendement annuel moyen | -44.58% | -12.83% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 130 € | 7 540 € |
| | Rendement annuel moyen | +18.73% | -5.50% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 220 € | 12 140 € |
| | Rendement annuel moyen | +2.21% | +3.95% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 14 370 € | 14 510 € |
| | Rendement annuel moyen | +43.69 % | +7.74% |

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les pires et meilleures performances, ainsi que la performance moyenne du produit entre 1 et 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans basé sur l'indicateur de comparaison du fonds, l'EURO STOXX TOTAL MARKET INDEX Net Return. Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre septembre 2018 et septembre 2023. Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2018 et décembre 2023.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché financier et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Que se passe-t-il si Otea Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre OPC serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre OPC sont en effet assurées par le dépositaire de votre OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|--|---------------------------|---|
| Coûts totaux | 211 € | 1 334 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 2.11% | 2.19% |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.14% avant déduction des coûts et de 3.95% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0 € |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.76% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 176 € |
| Coûts de transaction | 0.32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 32 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats | 20% TTC de la surperformance par an par rapport à son indicateur de référence. | EUR 3* |

* Il s'agit des frais prélevés au titre de l'exercice clos le 31/12/2024

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement et de son exposition aux marchés actions. Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées la veille, ouvrée, du jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 12h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Si le jour de centralisation des ordres est un jour férié légal en France et/ou de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation sera effectuée le jour de Bourse ouvré précédent. Les ordres sont exécutés sur la base de la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 09 73 87 02 73, par courrier adressé à son Service clients au 49, Avenue d'Iena – 75116 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@otea-capital.com.

Autres informations pertinentes

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles en langue française auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://otea-capital.fr/gestion-collective/>

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AGORA ACTIONS EURO - R (ISIN : FR0010738153)

Nom de l'initiateur : Otea Capital

Site internet : <https://www.otea-capital.fr>

Contact : Appelez-le +33 9 73 87 02 73 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Otea Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Otea Capital est agréée en France sous le n°GP08000054 et réglementée par l'AMF.

Date de production : 31/12/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement (FCP) de capitalisation. OPCVM géré par Otea capital, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

Durée : La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs : L'objectif de gestion du fonds est au travers d'une sélection discrétionnaire de titres, la recherche d'une croissance du capital supérieure à 6,2% par an en moyenne, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant aux marchés actions de l'Union Européenne. La composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique ni au niveau sectoriel un indicateur de référence. Cependant, l'indice « EURO STOXX TOTAL MARKET INDEX Net Return » pourra être retenu comme indicateur de comparaison de performance.

Le FCP appartient à la classification « Actions des pays de l'Union Européenne ». Il sera en permanence exposé à hauteur de 60% sur un ou plusieurs marchés des actions des pays de l'Union Européenne. Le fonds pourra être exposé aux marchés actions concernés jusqu'à 110% de l'actif. Le FCP est éligible au PEA, l'investissement minimum aux actions des pays de la communauté européenne sera de 75%. Le FCP est principalement orienté sur les titres actions par des investissements directs. Les titres et instruments du marché obligataire et monétaire et / ou OPC monétaires pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif, sans dépasser 10% en cumul pour ces derniers. Le risque de change ne dépassera pas 10% des actifs et sera concentré sur les devises européennes non-membre de l'euro et sur le dollar américain. Le gérant pourra couvrir totalement ou partiellement ce risque en fonction de ses anticipations. Le FCP pourra investir jusqu'à 25% de son actif net dans des actions de petites capitalisations (capitalisation inférieure à 200 M€) négociées sur un marché réglementé.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut également investir jusqu'à 25% en titres obligataires et monétaires européens ou, dans la limite de 10%, en titres d'autres OPCVM ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle. Le fonds pourra utiliser les dépôts dans la limite de 10% de son actif auprès d'un même établissement. Ceux-ci seront utilisés uniquement à des fins de gestion de trésorerie. Les emprunts d'espèces ne pourront représenter plus de 10% de l'actif et serviront, de façon ponctuelle, à assurer une liquidité aux souscripteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs. Le Fonds pourra également investir jusqu'à 10% de l'actif dans des OPC classés actions ou obligations compatibles français cordonnés avec la gestion du Fonds.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options, négociés sur des marchés réglementés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux ou change. Les instruments dérivés pourront, également, servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants. Le Fonds peut investir dans la limite de 10%

de ses actifs en titres comportant une exposition aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, bons de souscription d'actions (BSA), warrants) et en titres obligataires comportant une composante optionnelle (obligations subordonnées callable ou puttables) de durée résiduelle inférieure à 3 ans. Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité.

L'équipe applique pour le fonds une gestion active, discrétionnaire, sans contraintes de styles, de secteurs ou de taille de capitalisations et qui respecte les dispositions de l'Article 8 du Règlement SFDR. L'analyse fondamentale se base sur une méthodologie transparente et rigoureuse de « stock picking ». La philosophie de gestion inclut la prise en compte des éléments qualitatifs, financiers et extra financiers et s'appuie sur un échange régulier avec les équipes dirigeantes des entreprises. La Société de Gestion réalisera ses propres analyses fondamentales à partir de sources internes et externes des sociétés ciblées. Afin de concilier la recherche de performance et le développement des pratiques responsables, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion de ce fonds au sens de l'article 8 du règlement SFDR. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques qui pèsent tout particulièrement sur les entreprises sélectionnées dans le portefeuille conformément à la stratégie d'investissement. L'équipe de gestion intègre de façon systématique des critères ESG dans le processus d'investissement de cet OPCVM. L'analyse extra-financière est réalisée en interne à partir des données brutes ESG provenant de sources externes. Les objectifs extra-financiers consistent dans à couvrir au minimum 90% des titres en portefeuille par une analyse ESG et à mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles (tabac, charbon, armes controversées).

La valeur liquidative (VL) est établie chaque jour (J) et calculée en J+1 ouvré sur la base des cours de clôture de J. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez le dépositaire CACEIS BANK. Elles sont centralisées le jour d'établissement de la VL jusqu'à 14h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine VL.

Les investisseurs potentiels sont conscients des risques inhérents à la détention de ce type de produit et disposent d'un horizon de placement correspondant à sa durée de placement recommandée. L'OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les autres types de parts, les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF et les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le fonds pendant 5 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros)

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios

Si vous sortez
après 1 an

Si vous sortez
après 5 ans

(Période de détention
recommandée)

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|----------------------|---|------------------------------|-------------------------------|
| Minimum | Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 1 700 € | 2 840 € |
| | Rendement annuel moyen | -83.01% | -22.23% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 720 € | 8 860 € |
| | Rendement annuel moyen | -22.76% | -2.39% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 160 € | 12 820 € |
| | Rendement annuel moyen | +1.63% | +5.10% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 16 330 € | 18 530 € |
| | Rendement annuel moyen | +63.31 % | +13.13% |

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les pires et meilleures performances, ainsi que la performance moyenne du produit entre 1 et 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans basé sur l'indicateur de comparaison du fonds, l'EURO STOXX TOTAL MARKET INDEX Net Return. Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre août 2021 et décembre 2024. Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre mars 2017 et mars 2022. Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre juin 2016 et juin 2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché financier et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Que se passe-t-il si Otea Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre OPC serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre OPC sont en effet assurées par le dépositaire de votre OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|--|
| Coûts totaux | 589 € | 2 958 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5.97% | 4.62% |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.72% avant déduction des coûts et de 5.10% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Maximum 2.00% du montant, que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un coût ponctuel, non acquis à l'OPC, prélevé à la demande de la personne qui vous vend le produit. | 200 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0 € |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 2.76% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 271 € |
| Coûts de transaction | 0.32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 31 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats | 20% TTC de la surperformance par an par rapport à son indicateur de référence. | EUR 88* |

* Il s'agit des frais prélevés au titre de l'exercice clos le 31/12/2024

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement et de son exposition aux marchés actions. Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées la veille, ouvrée, du jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 12h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Si le jour de centralisation des ordres est un jour férié légal en France et/ou de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation sera effectuée le jour de Bourse ouvré précédent. Les ordres sont exécutés sur la base de la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 09 73 87 02 73, par courrier adressé à son Service clients au 49, Avenue d'Iena – 75116 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@otea-capital.com.

Autres informations pertinentes

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles en langue française auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://otea-capital.fr/gestion-collective/>

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AGORA ACTIONS EURO – R1 (ISIN : FR001400G83)

Nom de l'initiateur : Otea Capital

Site internet : <https://www.otea-capital.fr>

Contact : Appelez-le +33 9 73 87 02 73 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Otea Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Otea Capital est agréée en France sous le n°GP08000054 et réglementée par l'AMF.

Date de production : 31/12/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement (FCP) de capitalisation. OPCVM géré par Otea capital, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

Durée : La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs : L'objectif de gestion du fonds est au travers d'une sélection discrétionnaire de titres, la recherche d'une croissance du capital supérieure à 5,50% par an en moyenne, sur la durée de placement recommandée, en s'exposant aux marchés actions de l'Union Européenne. La composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique ni au niveau sectoriel un indicateur de référence. Cependant, l'indice « EURO STOXX TOTAL MARKET INDEX Net Return » pourra être retenu comme indicateur de comparaison de performance.

Le FCP appartient à la classification « Actions des pays de l'Union Européenne ». Il sera en permanence exposé à hauteur de 60% sur un ou plusieurs marchés des actions des pays de l'Union Européenne. Le fonds pourra être exposé aux marchés actions concernés jusqu'à 110% de l'actif. Le FCP est éligible au PEA, l'investissement minimum aux actions des pays de la communauté européenne sera de 75%. Le FCP est principalement orienté sur les titres actions par des investissements directs. Les titres et instruments du marché obligataire et monétaire et / ou OPC monétaires pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif, sans dépasser 10% en cumul pour ces derniers. Le risque de change ne dépassera pas 10% des actifs et sera concentré sur les devises européennes non-membre de l'euro et sur le dollar américain. Le gérant pourra couvrir totalement ou partiellement ce risque en fonction de ses anticipations. Le FCP pourra investir jusqu'à 25% de son actif net dans des actions de petites capitalisations (capitalisation inférieure à 200 M€) négociées sur un marché réglementé.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut également investir jusqu'à 25% en titres obligataires et monétaires européens ou, dans la limite de 10%, en titres d'autres OPCVM ou FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle. Le fonds pourra utiliser les dépôts dans la limite de 10% de son actif auprès d'un même établissement. Ceux-ci seront utilisés uniquement à des fins de gestion de trésorerie. Les emprunts d'espèces ne pourront représenter plus de 10% de l'actif et serviront, de façon ponctuelle, à assurer une liquidité aux souscripteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs. Le Fonds pourra également investir jusqu'à 10% de l'actif dans des OPC classés actions ou obligations compatibles français cordonnés avec la gestion du Fonds.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options, négociés sur des marchés réglementés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque marché, taux ou change. Les instruments dérivés pourront, également, servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants. Le Fonds peut investir dans la limite de 10%

de ses actifs en titres comportant une exposition aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, bons de souscription d'actions (BSA), warrants) et en titres obligataires comportant une composante optionnelle (obligations subordonnées callables ou puttables) de durée résiduelle inférieure à 3 ans. Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité.

L'équipe applique pour le fonds une gestion active, discrétionnaire, sans contraintes de styles, de secteurs ou de taille de capitalisations et qui respecte les dispositions de l'Article 8 du Règlement SFDR. L'analyse fondamentale se base sur une méthodologie transparente et rigoureuse de « stock picking ». La philosophie de gestion inclut la prise en compte des éléments qualitatifs, financiers et extra financiers et s'appuie sur un échange régulier avec les équipes dirigeantes des entreprises. La Société de Gestion réalisera ses propres analyses fondamentales à partir de sources internes et externes des sociétés ciblées. Afin de concilier la recherche de performance et le développement des pratiques responsables, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion de ce fonds au sens de l'article 8 du règlement SFDR. L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques qui pèsent tout particulièrement sur les entreprises sélectionnées dans le portefeuille conformément à la stratégie d'investissement. L'équipe de gestion intègre de façon systématique des critères ESG dans le processus d'investissement de cet OPCVM. L'analyse extra-financière est réalisée en interne à partir des données brutes ESG provenant de sources externes. Les objectifs extra-financiers consistent dans à couvrir au minimum 90% des titres en portefeuille par une analyse ESG et à mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles (tabac, charbon, armes controversées).

La valeur liquidative (VL) est établie chaque jour (J) et calculée en J+1 ouvré sur la base des cours de clôture de J. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez le dépositaire CACEIS BANK. Elles sont centralisées le jour d'établissement de la VL jusqu'à 14h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine VL.

Les investisseurs potentiels sont conscients des risques inhérents à la détention de ce type de produit et disposent d'un horizon de placement correspondant à sa durée de placement recommandée. L'OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les autres types de parts, les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF et les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'Otea Capital ou sur le site www.otea-capital.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le fonds pendant 5 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros)

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios

Si vous sortez
après 1 an

Si vous sortez
après 5 ans

(Période de détention
recommandée)

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|----------------------|---|------------------------------|-------------------------------|
| Minimum | Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 1 700 € | 2 840 € |
| | Rendement annuel moyen | -83.01% | -22.23% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 720 € | 8 860 € |
| | Rendement annuel moyen | -22.76% | -2.39% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 160 € | 12 820 € |
| | Rendement annuel moyen | +1.63% | +5.10% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 16 330 € | 18 530 € |
| | Rendement annuel moyen | +63.31 % | +13.13% |

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les pires et meilleures performances, ainsi que la performance moyenne du produit entre 1 et 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans basé sur l'indicateur de comparaison du fonds, l'EURO STOXX TOTAL MARKET INDEX Net Return. Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre août 2021 et août 2024. Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre mars 2017 et mars 2022. Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre juin 2016 et juin 2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché financier et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Que se passe-t-il si Otea Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre OPC serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre OPC sont en effet assurées par le dépositaire de votre OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|--|
| Coûts totaux | 451 € | 1 928 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 4.56% | 3.13% |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.22% avant déduction des coûts et de 5.10% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | Maximum 2.00% du montant, que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un coût ponctuel, non acquis à l'OPC, prélevé à la demande de la personne qui vous vend le produit. | 200 € |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0 € |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 2.24% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 220 € |
| Coûts de transaction | 0.32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 31 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats | 20% TTC de la surperformance par an par rapport à son indicateur de référence. | 0 €* |

* Il s'agit des frais prélevés au titre de l'exercice clos le 31/12/2024

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement et de son exposition aux marchés actions. Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées la veille, ouvrée, du jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 12h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Si le jour de centralisation des ordres est un jour férié légal en France et/ou de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation sera effectuée le jour de Bourse ouvré précédent. Les ordres sont exécutés sur la base de la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 09 73 87 02 73, par courrier adressé à son Service clients au 49, Avenue d'Iena – 75116 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@otea-capital.com.

Autres informations pertinentes

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles en langue française auprès d'OTEA Capital ou sur le site www.otea-capital.com. La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://otea-capital.fr/gestion-collective/>

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphe 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : AGORA ACTIONS EURO Identifiant d'entité juridique : 969500XCC01OU5GZZ553

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d' investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p>Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : _____%</p> | <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de <u>0</u> % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables. |



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le Fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés actions de la communauté européenne au travers d'une sélection de titres d'entreprises choisis pour leurs qualités financières et sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds, telles que la prise en compte par les

entreprises des risques environnementaux, la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air (émissions de CO2), l'amélioration des conditions de travail, la promotion de la parité homme/femme, la protection des employés (politique de sécurité et de santé).

En outre, le Fonds s'engage à exclure :

- les armes controversées (bombes à sous munitions, mines anti-personnel, armes chimiques et biologiques).

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Le Fonds promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance E.S.G du portefeuille est la note ESG du Fonds. Le fonds vise une amélioration de sa note E.S.G dans le cadre d'une approche « Best Effort ».

De plus, le Fonds n'investira pas dans des actions et dans des titres assimilables à des actions d'entreprises exposées à certaines activités (« les activités exclues ») et les sociétés pour lesquelles les controverses sont sévères.

Le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'annexe 1, tableau 1, du règlement délégué (UE) 2022/1288 (également appelé « Règlement sur la divulgation »).

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance d'entreprise responsable (E/S/G). Le fonds n'a toutefois pas d'objectif d'investissement durable direct. Le Fonds est classé comme fonds de l'article 8 en vertu du règlement sur la publication d'informations et a pris en compte les aspects de durabilité correspondants dans son processus d'investissement.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sont intégrées à plusieurs niveaux à la fois dans la définition de l'univers d'investissement éligible et dans la construction du portefeuille et disponibles dans l'outil utilisé par l'équipe de gestion pour la sélection de titres.

Par ailleurs, le Fonds exclut le secteur des armes controversées et l'investissement dans un émetteur exposé à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Grâce à l'application stricte des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externe Sustainalytics, le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'annexe 1, tableau 1 du règlement (UE) 2022/1288.

- **Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Le Fonds ne s'engage actuellement pas à investir dans un investissement durable au sens de la taxinomie de l'UE, mais uniquement au sens du règlement sur la publication des informations en matière de finance durable ("SFDR"). Néanmoins, cette position est maintenue à l'étude à mesure que les règles sous-jacentes sont finalisées et que la disponibilité de données fiables augmente au fil du temps. Par conséquent, l'alignement sur la taxinomie de l'UE des investissements de ce Fonds n'a pas été calculé et a donc été considéré comme constituant 0 % du portefeuille.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui,

grâce à l'application des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externes Sustainalytics.

Non



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement détaillée du Fonds est présentée dans le prospectus au chapitre « Stratégie d'investissement ».

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les contraintes sont imposées par la politique d'exclusions normatives et les controverses. Ils réduisent l'univers d'investissement.

- ***Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

L'univers d'investissement du Fonds est ajusté en excluant 20% des entreprises les moins performantes en termes de score ESG. L'analyse de l'univers de référence est faite en prenant appui sur la notation de Sustainalytics.

- ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?***

L'analyse de la bonne gouvernance d'entreprise fait partie intégrante du facteur ESG. Le critère de gouvernance est pondéré à 50% dans notre notation interne. Pour attribuer un score, l'équipe d'investissement tient compte de plusieurs facteurs tels que la qualité et l'expérience de la direction et du conseil d'administration, la diversité homme/femme au sein de l'exécutif, le niveau d'indépendance du conseil d'administration, la fonction séparée entre président et directeur général, la rémunération du board et du conseil d'administration, le respect des actionnaires minoritaires et du droit des actionnaires. Nous recueillons autant d'informations que possible sur ces sujets par le biais des rapports annuels publiés par les entreprises ainsi que notre questionnaire ESG et lors de nos entretiens dédiés avec les entreprises.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ?

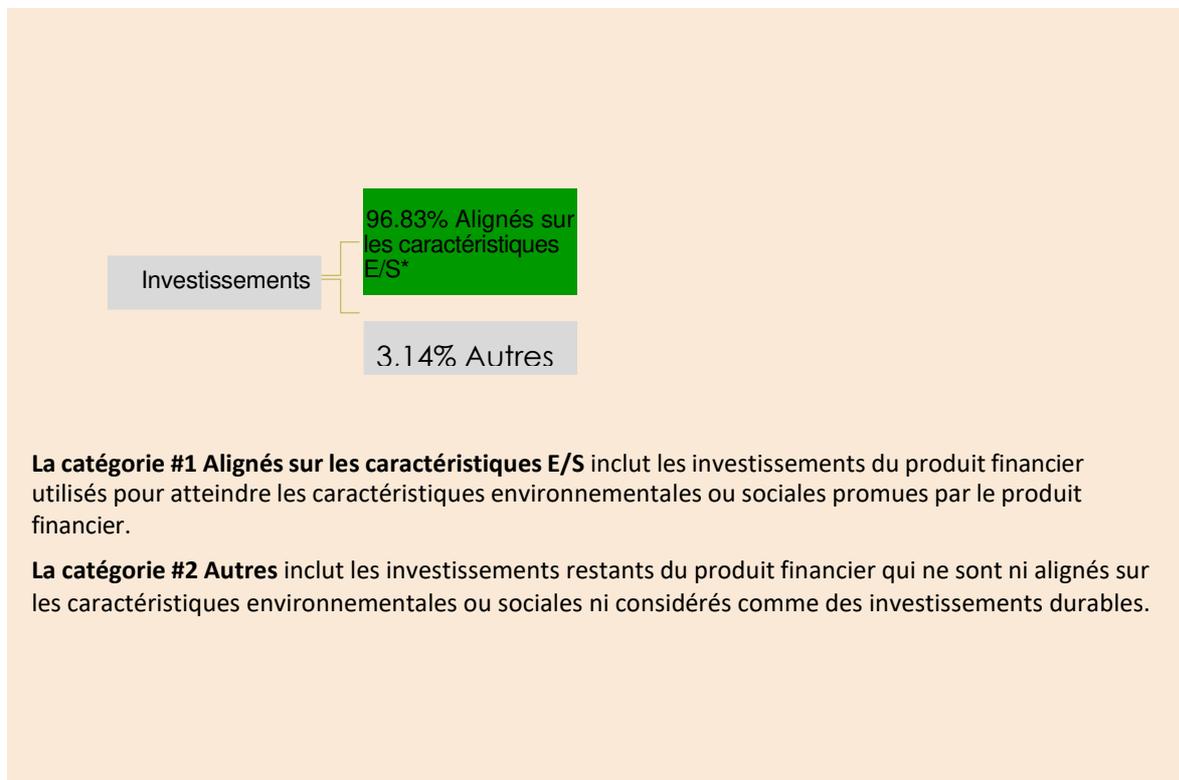
Le Fonds investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Au maximum 10% de l'actif net n'est pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



* au 31/12/2024

- **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Non applicable.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

0% d'investissement aligné sur la taxonomie. Il est difficile actuellement de soutenir un engagement significatif en faveur d'une proportion minimale d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Il existe en effet peu de données suffisamment fiables et la couverture des données est trop faible pour nous engager sur un chiffre précis. Les sociétés sont tenues de publier dans leur rapport annuel 2022 (au cours de l'année 2023) le pourcentage d'alignement de leurs activités avec la taxonomie de l'UE sur seulement deux des six objectifs, à savoir atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Ces éléments nous permettront d'y voir plus clair et ainsi de potentiellement nous engager sur un pourcentage d'alignement avec la taxonomie.

- **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le fonds peut détenir des liquidités, des instruments dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour établir si le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- ***Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Non applicable

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?***

Non applicable

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

Non applicable

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Il est possible de disposer de plus d'informations concernant l'approche extra-financière de la société de gestion au travers les documents ESG tels que le Rapport ESG, le Code de transparence et la politique SFDR disponibles sur le site internet de la société de gestion (<https://otea-capital.fr/politique-esg/>).